

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1747 - 18 janvier 2002 - prix : 1 euro (6,56 francs)

Pour le Conseil constitutionnel,

**la liberté
d'entreprendre
c'est celle
de jeter
les salariés
à la rue!**

**Le Medef
en guerre
contre les
travailleurs**

p. 16

**Clermont-Ferrand,
Rennes...**

**Travailleurs
des hôpitaux
en lutte**

p. 7

Dans les cités et quartiers populaires :

**Les effets du chômage
et de l'incurie des autorités**

pages 10, 11, 12

M 06189 - 1747 - F. 1,00 €



SOMMAIRE

Leur société

4 - Médecins: des revendications légitimes et un corporatisme qui l'est moins

5 - La démission du juge Hálphen
- Retour sur «l'affaire Boulin»

10/11 - Les Mureaux (Yvelines): de la mort d'un jeune aux voitures brûlées

- La Courneuve: les locataires oubliés
- Créteil (Val-de-Marne)

12 - L'utilité des gardiens dans les immeubles
- Compiègne (Oise)
- Argenteuil (Val-d'Oise)
- Margny-lès-Compiègne (Oise)

16 - Le Medef part en guerre contre les travailleurs
- Marseille: les transports en commun en grève
- Les loyers augmentent, pas les salaires

Tribune

6 - Bonne santé... à la lutte des médecins

Dans le monde

8/9 - Inde-Pakistan: l'impuissance de Muccharrat face aux intégristes islamiques
- Les prisonniers d'Afghanistan à Guantanamo
- Etats-Unis: la faillite d'Enron touche la Maison Blanche
- Licenciements chez Ford

Dans les entreprises

6/7 - Dans les hôpitaux: Rennes, Limoges, Boulogne, Grenoble, Dunkerque
13 - Aventis-Romainville (Seine-Saint-Denis)
- Textile (métropole lilloise)
- DMC Mulhouse
14 - Sollac-Biache (Pas-de-Calais)
- La Poste
- Renault-Guyancourt (Yvelines)
15 - SNCF Quatre-Mares (Seine-Maritime)

Voir

15 - *The Navigators* de Ken Loach

Réunions publiques avec Arlette LAGUILLER

CHALON-SUR-SAÔNE

Jeudi 17 janvier à 20h30
Maison des syndicats
Place Mathias

NEVERS

Vendredi 18 janvier à 20h30
Maison des Montots
Route de Marzy
(face aux Impôts)

BOURG-EN-BRESSE

Samedi 19 janvier à 17h
Salle du Vox
11, rue Paul Pioda

TOULON

Dimanche 20 janvier à 15h30
Palais des Congrès Neptune
Place de Besagne
(près du centre Mayol)

MAUBEUGE

Mardi 22 janvier à 20h
Salle des fêtes de Sous-le-Bois
Place de l'Industrie

NARBONNE

Mercredi 23 janvier à 20h30
Salle Elie Sermet
Palais du Travail
Boulevard Frédéric Mistral

EVREUX

Jeudi 24 janvier à 20h
Salle Jules Janin
Bld Jules Janin
(Face à la maternité de l'hôpital)

ALENCON

Vendredi 25 janvier à 20h
La Halle aux Toiles
Cours Clémenceau

BRIVE

Samedi 26 janvier à 18h
Salle Dumazaud
Rue de Selves
(derrière Maison des syndicats)

VALENCIENNES

Mardi 29 janvier à 20h
Centre Municipal
«Arts et Loisirs»
1, rue Salle Le Comte

LA ROCHELLE

Mercredi 30 janvier à 20h30
L'oratoire
6 bis, rue Albert 1^{er}

MONTAUBAN

Jeudi 31 janvier à 20h30
Grande Salle de la Maison du Peuple
14, rue Michelet

AGEN

Vendredi 1^{er} février à 20h30
Rotonde du Stadium
17, Cours Washington

VERDUN

Dimanche 3 février à 16h
Foyer Jeanne d'Arc
60, Avenue de la 42^e division

COLMAR

Mardi 5 février à 20h30
Salle des Catherinettes
8, rue Kléber

SAINT-DIÉ

Mercredi 6 février à 18h30
Espace François Mitterrand
Rue du 11 novembre

À Longwy, le 13 janvier

180 personnes ont assisté au meeting d'Arlette Laguiller à Longwy dimanche 13 janvier où la situation sociale est dominée par les menaces de fermeture des usines Daewoo. Plus particulièrement l'usine de Mont-Saint-Martin (la banlieue de Longwy) est au bord du dépôt de bilan et ne paye même plus ses cotisations URSSAF depuis le mois de juillet dernier. 543 travailleurs sont menacés dans un contexte où, au Luxembourg tout proche, 955 travailleurs frontaliers ont été licenciés en novembre dernier.

Arlette a affirmé sa solidarité avec les travailleurs de Daewoo et dénoncé les 450 millions d'aides publiques qui ont été données au groupe Daewoo pour s'installer en Lorraine (dont près de la moitié pour la seule usine de Mont-Saint-

Martin). «Depuis 1995», a-t-elle dit, «je défends l'idée de l'interdiction des licenciements en réquisitionnant les profits accumulés par les actionnaires. Et l'exemple de Daewoo montre aussi qu'il faudrait mettre fin au secret bancaire et commercial pour savoir où ont été les centaines de millions d'aides. Ils n'ont sûrement pas été perdus pour tout le monde!»

Lors de la conférence de presse, elle a affirmé que pour elle «Longwy est un double symbole, celui des luttes des sidérurgistes et celui de la trahison de l'Union de la gauche et de Mitterrand». En effet, Mitterrand, fraîchement élu président de la république en mai 1981, était venu à Longwy en octobre et, face à la foule, déclarait: «Aucun poste de travail ne peut être supprimé dans la

sidérurgie sans qu'un autre n'ait été créé auparavant dans un autre secteur». C'était deux ans après l'annonce de milliers de licenciements par le gouvernement Giscard en 1979.

Mitterrand n'a rien changé. 16000 emplois de sidérurgistes ont été supprimés à Longwy et la ville s'est vidée de ses habitants. Quant au Pôle Européen de Développement qui devait créer 2500 emplois à Longwy, 1100 seulement existent aujourd'hui... dont les 543 de Daewoo.

Dans son intervention, Arlette Laguiller a affirmé: «Ici, dans la région, combien de générations de maîtres de forges ont accumulé des fortunes en exploitant le travail de générations d'ouvriers de la sidérurgie. Combien de peine, combien de souffrances, combien

de victimes de l'amiante, combien d'accidents pour que la famille de Wendel par exemple, dont Seillière est le représentant aujourd'hui, reste une des plus riches du pays et pour que ses quelque 420 membres actuels puissent bénéficier d'une vie de luxe? (...) Ces gens-là n'ont pas perdu leurs fortunes lorsque la sidérurgie a commencé à décliner dans la région. Au contraire, ils les ont accrues, grâce à tout l'argent versé par l'Etat, dans le cadre des plans successifs d'aide à la sidérurgie. (...) Mais pendant que les actionnaires enrichissaient de l'argent qu'ils allaient investir ailleurs, dans l'informatique ou dans des compagnies d'aviation comme la famille de Wendel, les ouvriers étaient jetés à la rue!»

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui alimentent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:
LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Harmon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 14000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 La Blanc-Mesnil - 0148142165. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à: **LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe, Afrique, Moyen-Orient, USA, Canada	60 €	30 €	15 €
Asie, Océanie, autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie, Océanie, autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL et VILLE:
COMPLÉMENT D'ADRESSE:
Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de:
Règlement:
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **LUTTE OUVRIÈRE**,
- par virement postal à **LUTTE OUVRIÈRE**,
CCP PARIS 26 274 60 R

**L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER**

Éditorial des bulletins
d'entreprise du 14 janvier 2002

Pour le Conseil constitutionnel **LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE** **EST CELLE DE JETER LES SALARIÉS À LA RUE !**

■ Le Conseil constitutionnel a jugé qu'il y avait lieu de ranger « la liberté d'entreprendre » parmi les principes affirmés par la Constitution gaulliste de 1958, et qu'il signifie... le droit de licencier.

On pourrait croire que ce droit d'entreprendre est le droit de créer une entreprise, de se mettre à son compte, d'avoir des idées utiles et de les mettre en application... Eh bien non, pour le Conseil constitutionnel, le droit d'entreprendre c'est le contraire d'entreprendre, c'est le droit de fermer une entreprise, le droit de la délocaliser, le droit de licencier les trois-quarts du personnel, selon le bon vouloir de l'employeur, sans qu'il ait à rendre de comptes.

Le Conseil constitutionnel est moins exigeant pour faire respecter depuis vingt ans un autre principe réaffirmé dans la Constitution, rédigée il est vrai dans une période de plein emploi, et déclarant « le droit de chacun d'obtenir un emploi ».

Le droit du travail prévoyait jusque-là que le motif économique doit résulter « notamment » de difficultés économiques ou de mutations technologiques.

L'article censuré par le Conseil constitutionnel n'était pourtant pas plus méchant pour le patronat. Il prévoyait que le licenciement économique ne devait intervenir que lorsqu'une réorganisation était « indispensable à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise » ou en

subordonnant les licenciements « à des difficultés économiques sérieuses n'ayant pas pu être surmontées par d'autres moyens ». Evidemment, cela gênait un peu les licencieurs mais cela ne les empêchait pas de licencier car ils avaient largement la possibilité de prétendre, voire de prouver, que n'importe quelle mesure de licenciement collectif est nécessitée par la sauvegarde de l'activité de l'entreprise ou par des difficultés économiques sérieuses.

Il est trop facile de mettre, sur le papier, une entreprise en difficulté alors qu'il s'agit simplement d'un transfert de fonds, de clientèle, de moyens de production d'une entreprise à une autre.

Le patronat et ses banquiers, ses actionnaires, ont tous les moyens de tourner tout cela. Le baron Seillière s'est retiré d'AOM-Air Liberté mise en difficulté... parce qu'il s'en était retiré.

Mais les grands bourgeois n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs affaires. Ils n'ont pas envie de voir, même par extraordinaire, un juge d'instruction exceptionnel, têtu, non encore viré et non démissionnaire, leur demander des comptes et, de fil en aiguille, menacer de révéler des choses que les conseils d'administration du patronat n'aiment pas voir mettre en lumière.

Le gouvernement avait un peu renforcé la loi qu'il projetait, sous

la pression du Parti Communiste, mais si peu ! Et bien entendu, même s'il n'a pas craqué devant la droite et devant le patronat, il restait encore le Conseil constitutionnel comme barrage.

Les députés sont déjà élus au travers du filtre d'une loi électorale qui ne donne qu'une représentation déformée de l'opinion puisqu'elle oblige l'électeur à choisir, en particulier au 2^e tour, entre le pire et le moins pire. Mais même quand les députés ainsi élus s'abandonnent à voter un article de loi qui gêne tant soit peu le patronat, on voit surgir de l'ombre un organisme non élu, désigné de façon non contrôlée et qui peut casser sans appel un article qui gêne le patronat.

Au mois d'octobre, une trentaine de patrons de grandes entreprises avaient fait une pétition contre cet article. Il faut croire que cette pétition a eu plus d'effet que le vote des députés.

Ne comptons donc pas trop sur les lois pour nous défendre car le patronat n'entend que la force et non les lois. C'est par la force qu'il serait possible d'obliger le patronat à prouver que les licenciements qu'il envisage ne sont pas simplement destinés à faire encore plus de profits, comme c'était le cas pour les licenciements chez Michelin et Danone, qui n'étaient pas en difficulté.

Arlette LAGUILLER

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LUTTE OUVRIÈRE

18 janvier

ABBEVILLE (Somme)
ANGOULEME Quartier Grande-Garenne (Charente)
AUDINCOURT-LES-FORGES (Doubs)
CADILLAC (Gironde)
CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne)
CHELLES (Seine-et-Marne)
DARNETAL (Seine-Maritime)
JOSSELIN (Morbihan)
LORMONT (Gironde)
MERVILLE (Nord)
NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir)
NOGENT-SUR-SEINE (Aube)
RAMONVILLE (Haute-Garonne)
ROMANS (Drôme)
SEVRAN (Seine-Saint-Denis)
SAINT-MEEN-LE-GRAND (Ille-et-Vilaine)
TOULOUSE Quartier Amouroux (Haute-Garonne)

19 janvier

ANGOULEME Quartier Basseau (Charente)
BORDERES-SUR-L'ECHEZ (Hautes-Pyrénées)
EBREUIL (Allier)
GRAULHET (Tarn)
JUVISY (Essonne)
MONT-SIR (Mayenne)
REXPOEDE (Nord)
RIVE-DE-GIER (Loire)
SAVERDUN (Ariège)

20 janvier

THIERS (Puy-de-Dôme)

21 janvier

VILLAINES-LA-JUHEL (Mayenne)
CANY-BARVILLE (Seine-Maritime)
FONTENAY-LE-COMTE (Vendée)

22 janvier

SAINT-CHELY-D'APCHER (Lozère)

23 janvier

CHENOVE (Côte-d'Or)
DORMANS (Marne)
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine)
LOCHES (Indre-et-Loire)

24 janvier

ALBERTVILLE (Savoie)
BAIN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine)
BAYEUX (Calvados)
BRON (Rhône)
COMBOURG (Ille-et-Vilaine)
EVRON (Mayenne)
GRAND-QUEVILLY (Seine-Maritime)
LE MONT-DORE (Puy-de-Dôme)
LOUHANS (Saône-et-Loire)
MENDE (Lozère)
MORTEAU (Doubs)
ONZAIN (Loir-et-Cher)
POLIGNY (Jura)

25 janvier

AUDINCOURT-LES-CHAMPS-MONTANTS (Doubs)
BLANQUEFORT (Gironde)
CASTANET-TOLOSAN (Haute-Garonne)
CHALINDREY (Haute-Marne)
CRECY-SUR-SERRE (Aisne)
DINARD (Ille-et-Vilaine)
LA COURONNE (Charente)
LA NORVILLE (Essonne)
LIFFRE (Ille-et-Vilaine)
MESLAY-DU-MAINE (Mayenne)
POITIERS Quartier BEAULIEU (Vienne)
TOULOUSE Quartier Ancely (Haute-Garonne)
UGINE (Savoie)
VIENNE (Isère)

26 janvier

AMBRIERES-LES-VALLES (Mayenne)
ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées)
FIRMINY (Loire)

FLORAC (Lozère)
GUINGAMP (Côtes-d'Armor)
ISTRES (Bouches-du-Rhône)
MAURIAC (Cantal)
MIRIBEL (Ain)
SAINT-FLOUR (Cantal)
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (Allier)
SAINT-YRIEIX (Charente)
SAMER (Pas-de-Calais)
THORIGNY (Seine-et-Marne)
VILLEFRANCHE-D'ALLIER (Allier)

28 janvier

BRIGNOLES (Var)

29 janvier

AUBENAS (Ardèche)
AUNEUIL (Oise)
CARENTAN (Manche)
CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise)
COUTRAS (Gironde)
IS-SUR-TILLE (Côte-d'Or)
PERRECY-LES-FORGES (Saône-et-Loire)
PRIVAS (Ardèche)
SAINT-GENIS-LAVAL (Rhône)
SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)

30 janvier

BLAYE (Gironde)
CHAMPANOLE (Jura)
LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique)
LANGEAIS (Indre-et-Loire)
PRADES (Pyrénées-Orientales)
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE (Loire-Atlantique)
VESOUL (Haute-Saône)

31 janvier

AMPLEPUS (Rhône)
BASSENS (Gironde)
GIROMAGNY (Territoire de Belfort)
GUEMENE-SUR-SCORFF (Morbihan)
HAGETMAU (Landes)
MORDELLES (Ille-et-Vilaine)
REUILLY (Indre)
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (Gironde)
SENE (Morbihan)

1^{er} février

ANGOULEME Quartier Ma Campagne (Charente)
AMBARES-LAGRAVE (Gironde)
ARQUES-LA-BATAILLE (Seine-Maritime)
BAR-SUR-AUBE (Aube)
CHAUNY (Aisne)
CREPY-EN-VALOIS (Oise)
GOURNAY-EN-BRAY (Seine-Maritime)
MOUY (Oise)
RIOUPEROUX (Isère)
SOCHAUX (Doubs)
VILLENEUVE-D'ASCQ (Nord)

2 février

ALBERT (Somme)
CERILLY (Allier)
DECIZE (Nièvre)

3 février

LOUDEAC (Côtes-d'Armor)
MAULE (Yvelines)
ROUSSILLON (Isère)
SOUES (Hautes-Pyrénées)

4 février

CASTILLON-LA-BATAILLE (Gironde)

5 février

ARGENTAN (Orne)
PIERRE-BENITE (Rhône)

6 février

ELNE (Pyrénées-Orientales)

7 février

CUINCY (Nord)
MEZIDON-CANON (Calvados)
MUZILLAC (Morbihan)
SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde)
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados)

Leur société

Médecins

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES ET UN CORPORATISME QUI L'EST MOINS

Après que le gouvernement a rejeté l'augmentation du tarif des consultations sous prétexte que ça coûterait trop cher à la Sécurité sociale, les médecins qui exercent en cabinet poursuivent la grève des gardes et annoncent une « journée sans toubib » pour le 23 janvier. L'augmentation des tarifs des médecins généralistes est sûrement légitime. Cependant elle ne règlera pas leur autre revendication, à savoir la surcharge de travail qu'ils dénoncent et dont le corps des médecins est responsable.

Il y a médecins et médecins...

Il y a ceux qui ne sont vraiment pas à plaindre, tels certains spécialistes installés dans les quartiers chics et qui doublent le tarif de base de la consultation tout en restant « conventionnés », ou tels certains chirurgiens qui n'hésitent pas à facturer à leurs patients des dépassements d'honoraires – tout à fait légaux – de plusieurs milliers de francs pour une opération (4 000 F de dépassements d'honoraires pour une prothèse de hanche sont monnaie courante et, quand un chirurgien pratique trois interventions dans la même demi-journée, cela fait un joli pactole...).

Mais il y a aussi les médecins qui, installés à la campagne ou dans les quartiers difficiles des banlieues des grandes villes, jouent un rôle social très important et travaillent 10, 12 voire 15 heures par jour. Ceux-là gagnent beaucoup moins d'argent que les précédents, même si, bien sûr, ils ne font pas partie des plus mal lotis de cette société.

Une revendication financière qui semble légitime

Les généralistes sont en grève pour obtenir une augmentation du tarif de la consultation à 20 € (au lieu des 17,53 € actuels), ce qui ne paraît pas abusif, surtout si le médecin consacre à son patient suffisamment de temps. Ils revendiquent également que les visites à domicile leur soient payées 30 € (au lieu de 20,58 €), ce qui semble tout à fait raisonnable. A condition que ces augmentations

ne soient pas prélevées dans la poche des malades par une augmentation du « ticket modérateur », la partie du tarif que la Sécurité sociale ne rembourse pas.

Faute d'être satisfaits, les généralistes maintiennent leur grève des gardes des nuits et des week-ends, menacent de ne plus transférer les dossiers informatisés de leurs patients à la Sécurité sociale et préparent pour le 23 janvier une « journée sans toubib ». Cette expérience permettra peut-être à ceux d'entre eux qui accusent les grévistes des transports en commun de prendre la population en otage de changer d'appréciation.

Quand le gouvernement s'indigne au nom des caisses de la Sécurité sociale

Le gouvernement a rejeté la totalité des augmentations sous prétexte qu'elles coûteraient 7 milliards de francs, soit un peu plus d'un milliard d'euros, à la Sécurité sociale et que ce serait inadmissible. Pourtant, en novembre dernier, ce même gouvernement a cédé une subvention de 472 millions d'euros, soit 3,1 milliards de francs, aux cliniques privées, prétendant pour ajuster les salaires des personnels infirmiers du privé à ceux du public, mais en fait pour augmenter encore les bénéfices des cliniques privées.

Et si le budget de la Sécurité sociale tient tant à cœur au gouvernement, pourquoi ne dénonce-t-il pas les sommes beaucoup plus importantes qui sont prélevées dans

les caisses de la Sécurité sociale sous forme de dégrèvements de cotisations patronales au profit des grandes entreprises ? Et pourquoi avait-il proposé de piocher dans ces mêmes caisses 100 milliards de francs pour compenser les prétendus effets des 35 heures ?

Comment gagner plus, tout en travaillant mieux et moins ?

« Travailler mieux et moins » est une autre revendication des généralistes. Mais là l'augmentation de tarifs ne règlera rien.

Depuis 1970, la corporation médicale a imposé dans chaque faculté de médecine un quota de réussite à l'examen de fin de première année des études. C'est un quota sévère puisque, globalement, seuls 15 % des étudiants qui commencent leurs études de médecine franchissent ce barrage et passent en deuxième année. À l'époque, ces quotas avaient été mis en place afin d'éviter l'arrivée sur le marché d'un trop grand nombre de médecins, d'une trop forte concurrence commerciale et donc d'une baisse de revenus.

Demain, si le gouvernement accède à l'augmentation des tarifs, les généralistes seront mieux payés mais, faute d'une remise en cause de cette protection corporatiste que sont les quotas, ils continueront à travailler jusqu'à 90 heures par semaine. Et s'ils se résolvent à remettre en cause les quotas, il leur faudra alors accepter de voir leurs revenus diminuer.

Sophie GARGAN

La rémunération des médecins

Les médecins sont rémunérés selon le tarif des consultations qui est fixé par une convention négociée entre la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et les syndicats de médecins. Le prix de la consultation des médecins « conventionnés » est donc en principe égal à ce tarif : actuellement 17,53 € (115 F) pour une consultation au cabinet et 20,58 € (135 F) pour une visite à domicile.

Mais en principe seulement. En effet, seuls les médecins dits de « secteur I » sont obligés de respecter ce tarif. En contrepartie, ils bénéficient d'avantages fiscaux intéressants, notamment une participation des Caisses d'assurance maladie à leurs cotisations sociales, maladie, vieillesse, famille et préretraite.

Les médecins de « secteur II » peuvent faire payer un tarif supé-

rieur. De combien ? La seule limite imposée par les textes réglementaires est qu'ils fassent preuve « de tact et de mesure ». Rien ne précise évidemment où s'arrêtent ces notions éminemment subjectives. Mais, tout de même, ils perdent certains des avantages fiscaux de leurs confrères du secteur I.

Quoi qu'il en soit pour le malade qui cotise à la Sécurité sociale, que son généraliste soit de secteur I ou II, le remboursement est de 70 % du tarif conventionnel (12,27 euros). Le reste, il le paye de sa poche : le ticket modérateur seul (5,26 euros) si son médecin est en secteur I, le ticket modérateur plus le dépassement d'honoraires si son médecin est en secteur II. À moins que le malade cotise, en plus de la Sécurité sociale, à une mutuelle.

Enfin, certains médecins « non conventionnés » fixent leurs honoraires comme bon leur semble et leur riche clientèle est alors remboursée à hauteur de 4 F par la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, parmi les généralistes, la grande majorité (plus de 99 %) sont conventionnés et la plupart (plus de 70 %) suivent les tarifs de secteur I. En fait, ils étaient et seraient plus nombreux si, depuis une dizaine d'années, la réglementation ne limitait l'accès à ce secteur en interdisant aux médecins déjà installés de changer de secteur et si, pour les nouveaux médecins, l'accès au secteur II n'était limité à un millier de médecins par an.

Quant aux spécialistes, ils sont près de 40 % en secteur II.

S.G

La démission du juge Halphen UN JUGE QUI MET EN ACCUSATION LA JUSTICE

«*Quand je suis devenu magistrat, j'avais un idéal de justice. La même justice pour tous. C'est cette idée, pendant longtemps, qui m'a fait aimer mon métier. Plusieurs affaires, dont celle des HLM, m'ont fait toucher du doigt que cette justice n'existe plus. Il faut ouvrir les yeux. Des gens qui détournent des sommes considérables échappent à tout jugement, ou parfois, quand ils sont jugés échappent de peines insignifiantes. Pendant ce temps, le voleur de sac à main du métro, pour lui rien n'a changé, il prend toujours ses six mois fermes. La justice fonctionne à deux vitesses. Un juge seul n'y peut rien. Je n'ai plus cet idéal de justice qui m'animait. Et puis j'en ai assez du milieu des magistrats. Petit, mesquin, jaloux. Alors j'arrête.*»

Le juge Halphen, le même qui avait convoqué Chirac dans l'affaire des marchés truqués des HLM de Paris, a annoncé ainsi sa démission de sa fonction de juge d'instruction en s'expliquant dans une longue interview au quotidien *Le Parisien* paru le 14 janvier

La mise à mort administrative d'un juge

Le juge Halphen en aura effectivement bavé ces sept dernières années. Les ennuis ont commencé

et lui refusa son concours. Chirac et ses compères s'en tirèrent à nouveau sans rien. Au contraire, ce fut le juge qui régulièrement vit toutes ses enquêtes démolies par la haute hiérarchie judiciaire.

Démolies, les poursuites contre Xavière Tibéri qui fut prise la main dans le sac avec un rapport bidon grassement payé 200 000 francs par le président RPR du Conseil général de l'Essonne, homme respectable qui ne put, lui, échapper à la prison à force de magouilles et de détournements. Démolie, toute l'en-

s'opposent dans cette société, mais dès que l'on gratte un peu ce vernis superficiel, on se rend compte qu'il n'en est rien. Cette société, qui repose à sa base sur le vol de la majorité des producteurs salariés des fruits de leur travail, ne peut, pour protéger les intérêts de la minorité d'exploiteurs qui est à sa tête, qu'édicter des lois injustes pour protéger un système injuste. Et cela même si un peu de civilisation est mis dans les lois des pays riches comme le nôtre, du moins, quand tout va bien.

Aussi les principes, enseignés depuis le plus jeune âge jusqu'à l'école de la magistrature, de «l'égalité devant la loi», reposent sur une profonde hypocrisie. La haute magistrature, comme toute la haute administration, est là pour ramener les francs-tireurs, ceux qui ont cru aux principes d'égalité, à la raison, par tous les moyens. Plus fort que la loi écrite est l'esprit des lois qui doivent protéger le système et ceux qui le servent et le dirigent. d'ailleurs, ces derniers sont justement sélectionnés pour leur

Retour sur l'affaire Boulin UN CADAVRE DANS LE PLACARD

Le prétendu suicide de Robert Boulin, il y a vingt trois ans, serait en réalité un meurtre. Et cet assassinat, s'il était avéré, mettrait en cause beaucoup de monde, y compris au sommet de l'État.

Le 30 octobre 1979, on découvrirait le corps de Boulin, ministre du Travail du gouvernement Giscard d'Estaing, mort, le visage dans une flaque d'eau d'un étang de la forêt de Rambouillet. Dès le début, l'hypothèse d'un meurtre fut envisagée, mais comme Boulin avait – paraît-il – absorbé un somnifère – du valium – le suicide par noyade ne paraissait pas invraisemblable.

Aujourd'hui, tout est remis en question et l'affaire portée sur la place publique par une émission de Canal +. Boulin aurait été tabassé : son visage portait des traces de coups, son nez avait été cassé. Les bocaux contenant les poumons ont été volés, ce qui ne permet plus de vérifier s'ils contenaient de l'eau, et donc s'il y a bien eu noyade. Le médecin légiste qui s'est occupé du corps déclare que «*c'est un meurtre camouflé en suicide*», et qu'il a eu interdiction d'autopsier le crâne.

Le substitut du procureur reconnaît qu'il y a eu ordre de s'en tenir à la version de la noyade...

Bref, beaucoup d'éléments font douter – c'est le moins qu'on puisse dire – de la version officielle.

Mais si Boulin a été assassiné, pourquoi ? Dès le départ la presse avait parlé de révélations que le

ministre s'appretait à faire sur des détournements politico-financiers.

Seulement, si l'ancien ministre a bien été éliminé pour qu'il ne parle pas, ce qui ne surprendrait personne compte tenu des scandales en tout genre qui n'ont cessé de défrayer la chronique du monde politique, il resterait alors la complicité de l'État, sinon dans le crime, du moins dans les «négligences» de l'enquête.

Car ce que révèlent aujourd'hui certains acteurs de l'enquête de l'époque montre que les investigations ont été délibérément orientées pour faire conclure à un suicide. Cela implique la police et la magistrature. Et comme Boulin n'était tout de même pas un quidam ordinaire, mais un ministre en exercice, cela implique forcément les sommets de l'État.

L'affaire a été classée par un non-lieu, en 1992, malgré les protestations de la famille Boulin. L'enquête sera-t-elle rouverte ? Et si oui, dans combien de temps ? En laissant passer encore de longues années, les gens impliqués dans cette sinistre affaire peuvent espérer que tous les protagonistes auront disparu...

Le juge Halphen, qui vient de démissionner, déclarait qu'une des choses qui l'avait le plus choqué était «*de voir à quel point des hommes politiques (...) en sont réduits, devant les soupçons et les démonstrations des dossiers, à se taire comme de grands truands.*»

On ajoutera : non seulement à se taire, mais à agir comme eux.

André VICTOR



Les hauts magistrats de la Cour de cassation entre Marylise Lebranchu, ministre de la Justice, et Chirac. La justice est soigneusement encadrée.

pour lui quand il a mis à jour les pratiques de corruption généralisée ayant cours à la Ville de Paris et dans les Hauts-de-Seine autour de la gestion des HLM. Non seulement les collaborateurs de Chirac ont gardé le silence, mais quand son enquête l'a orienté vers les Hauts-de-Seine, dont le président du Conseil général se trouvait être Pasqua, par ailleurs ministre de l'Intérieur, ce dernier monta une opération pour faire tomber le juge indiscret. Se servant de son poste de ministre, Pasqua fit corrompre le beau-père du juge pour l'atteindre lui. Et si la manoeuvre échoua et provoqua un scandale, Pasqua comme Chirac s'en tirèrent sans dommage.

Quand le juge alla en 1996quisitionner chez le nouveau maire de Paris, Tibéri, qui remplaçait Chirac depuis 1995, la police du gouvernement, présidé par ce dernier, refusa d'accomplir sa mission

quête sur les HLM de Paris et des Hauts-de-Seine. Le système de corruption, établi par des témoignages, devait rester impuni, ainsi en a-t-il été décidé, en toute justice, bien sûr. Et le coup de grâce a été le dessaisissement de tous ses dossiers, de ce juge vraiment trop indocile par les hautes instances juridiques, puis la mutation forcée du juge Halphen du tribunal de Créteil au tribunal de Nanterre, où il ne se voyait plus confié pratiquement aucun dossier.

Entre juges et justice, un énorme fossé

Après d'autres «petits juges», le juge Halphen dut constater que le mythe, enseigné au bon peuple et qu'il avait fait sien, selon laquelle la Justice était égale pour tous, n'avait pas grand-chose à voir avec la réalité. Certes, les lois peuvent parfois avoir l'apparence de l'équité, de la juste mesure entre les intérêts qui

compréhension des vraies règles, même quand elles ne sont pas écrites.

Le juge Halphen, sous les coups du système, a dû renoncer. Mais il est en même temps la preuve que malgré tout des hommes et des femmes peuvent s'attacher aux principes de justice et d'égalité et chercher à les appliquer à la lettre même quand tout l'appareil judiciaire fait pression en sens contraire. Comment en effet ne pas être révolté par l'injustice que secrète, par tous ses pores et à tous les niveaux cette société, et par la façon dont l'appareil judiciaire peut se montrer dur pour les plus pauvres, et combien conciliant pour les plus riches ? Et comment les juges eux-mêmes, ou du moins certains d'entre eux, ne se révolteraient-ils pas eux aussi contre cette hypocrisie ?

Paul SOREL

Pilule du lendemain... et lendemains qui déchantent

Désormais, la pilule du lendemain – la pilule permettant d'éviter une grossesse non désirée qui peut être prise après les rapports sexuels – est devenue gratuite, elle doit être délivrée, y compris aux mineures, sur simple demande de l'intéressée, sans autorisation parentale ni prescription médicale.

C'est du moins ce que stipule le décret fixant ses modalités de délivrance qui a été pris le 9 janvier dernier.

Mais, malheureusement, il y a souvent loin entre le décret et les faits. C'est ainsi que la pénurie d'infirmières scolaires, qui devaient pouvoir la délivrer aux jeunes sur simple demande de leur part, est un gros obstacle pour que la loi devienne réalité. Dans nombre d'établissements scolaires, en effet, les infirmeries sont une partie du temps fermées, les infirmières tournant sur plusieurs établissements. Dans d'autres cas, les grosses cités scolaires par exemple, les infirmières sont souvent débordées, étant seules pour s'occuper d'un grand nombre de jeunes.

Alors c'est bien sympathique de voir sur les murs des affiches incitant à «*ne pas laisser l'imprévu décider*» à sa place. Mais c'est trop souvent la pénurie de moyens matériels qui le fait, et cela est nettement moins sympathique... Cela sent même beaucoup, en cette période pré-électorale, le simple coup de pub gouvernemental en direction des jeunes !

N. M.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

BONNE SANTÉ... À LA LUTTE DES MÉDECINS

Après le personnel hospitalier, le SAMU, les internes, les infirmières libérales, c'est au tour des médecins généralistes de revendiquer face au gouvernement. Le mouvement pour l'augmentation des honoraires, de 17,5 à 20 euros pour la consultation, de 20,58 à 30 euros pour la visite, largement suivi par les 60 000 généralistes du pays, atteindra peut-être un nouveau pic avec la « journée sans toubib » du 23 janvier. Jean-Marie Spaeth, le « syndicaliste » qui dirige la CNAM sous la houlette d'une alliance CFDT-Medef, est envoyé au charbon par le gouvernement pour désamorcer le mouvement. Il propose de n'augmenter que certains actes, moins de la moitié, et 600 millions d'euros sur... 3 ans, contre plus d'un milliard que coûterait immédiatement la satisfaction des revendications des médecins.

Il y a certes bien des aspects contradictoires dans ce mouvement. Il peut y avoir un fossé entre le médecin qui s'est installé dans le 16^e arrondissement de Paris, et celui qui a établi son cabinet dans certaines zones rurales ou dans une cité ouvrière, où il gagne bien moins, peine parfois à rentrer dans les frais de son installation, tout en jouant un rôle social indispensable. Les situations sociales varient, les comportements aussi ! Il y a des médecins qui ne visent ici que l'augmentation de leurs revenus, sans avoir forcément de scrupules à relayer par ailleurs les consignes gouvernementales d'austérité, en refusant par exemple des arrêts de travail à des salariés qui en auraient bien besoin. Qu'ils n'hésitent pas à prendre pour les besoins de leur cause les malades en otages, en les faisant payer plus cher sans qu'ils puissent se faire rembourser. Il y a à l'inverse les médecins que révolte la prétention du gouvernement à rationner l'accès des gens à la santé.

Mais le problème n'est pas là. Qu'y a-t-il de scandaleux dans le fond à augmenter aujourd'hui les honoraires des généralistes ? Le gouvernement, la CNAM, le Medef nous expliquent que cela coûterait trop cher à la Sécu ! A l'issue d'un premier round de négociation, J. M. Spaeth a encore utilisé cette grosse ficelle : « Les Français sont-ils prêts à voir leurs cotisations sociales augmenter ? » Autrement dit, pour assurer l'équilibre financier de la Sécu, il faudrait faire payer soit les médecins, soit les salariés. C'est cette renigade que nous servent tous les gouvernements depuis 20 ans, chaque fois qu'ils souhaitent soumettre la santé à une nouvelle cure d'austérité.

Qui vole la Sécu ?

Pourtant, le trou de la Sécu (tout relatif d'ailleurs) ne vient pas des prescriptions des médecins libéraux, ni de la pré-

tendue « boulimie » de consultations ou de médicaments des malades ! La sécurité sociale, c'est d'abord une énorme vache à lait pour les capitalistes de la santé. Ses remboursements sont une manne pour les trusts pharmaceutiques, auxquels l'Etat laisse vendre au prix fort leurs médicaments, tout en subventionnant une part très importante de la recherche. Leur santé est insolente. Le groupe Sanofi-Synthelabo, par exemple, engrangeait près d'un milliard d'euros de bénéfices en 2000 (+ 58%) et encore 670 millions d'euros pour le seul premier semestre 2001.

Les cliniques privées prospèrent, elles aussi, sur le dos de la Sécu. Tout en profitant largement des infrastructures lourdes du public, elles se concentrent sur les activités les plus rentables, comme les maladies de l'œil (68% dans le privé) et laissent aux hôpitaux publics les petites pathologies et les urgences, qui rapportent beaucoup moins d'argent. Les cliniques font payer au prix fort leurs prestations à la Sécu, mais cela n'a pas empêché le gouvernement, il y a deux mois, d'offrir près de 4 milliards de francs à ces patrons.

L'ensemble des entreprises sont d'ailleurs les bénéficiaires des largesses du gouvernement et de la CNAM, puisque depuis le milieu des années 80, ils n'ont cessé de baisser les charges patronales sur les salaires, à coups d'exonérations en tout genre.

C'est ainsi que s'organise un gigantesque transfert de fonds vers le privé. Toute la démagogie d'un Spaeth ou d'une Guigou, consiste à l'occulter, et à faire porter le chapeau aux travailleurs, priés de mettre davantage la main à la poche ou d'aller moins souvent consulter, ou aux médecins eux-mêmes, qui ont été menacés de « sanctions financières » s'ils dépassaient leurs quotas... La suppression du remboursement de nombreux médicaments va dans le même sens d'un rationnement de l'accès aux soins de la population.

Il ne faut pas entrer dans ce piège, qui consiste à monter les médecins, les malades, les salariés, les uns contre les autres, pour nous faire avaler de nouvelles cures d'austérité. Il faudrait au contraire que tous ceux qui rejettent ce rationnement de la santé s'unissent, d'autant plus que les médecins ne sont pas les seuls à s'opposer à cette politique, d'autres luttent en ce moment. Les salariés du CHU de Clermont-Ferrand par exemple, qui ont dépassé les 3 semaines de grève, tout comme ceux de l'hôpital de Pontchaillou de Rennes, refusant les prétendues « 35 heures » qui ne prévoient qu'un nombre d'embauches dérisoire au regard des besoins.

Bernard RUDELLI

Convergences Révolutionnaires n°18 (novembre-décembre 2001)

Un dossier sur l'Afghanistan, l'islamisme et la guerre impérialiste.

Des articles : le 31^e congrès et la mutation du PCF - Face à la déferlante des licenciements qui continuent, quel riposte ? - La situation des travailleurs toulousains après l'explosion de l'usine AZF.

Pour se procurer ce numéro, 10F, écrire à Lutte Ouvrière, pour la Fraction.

Abonnement : un an 60F, de soutien, 100F.

Dans les entreprises

Hôpitaux

LES 35

CHU de Rennes

LA GRÈVE CONTINUE

Au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes, nous sommes en grève depuis le 17 décembre contre les conditions de la mise en place des 35 heures à l'hôpital. Après la période des fêtes, la grève a repris sa forme habituelle avec, le matin, une assemblée générale commune à tous les établissements. 200 à 300 personnes se retrouvent pour reconduire la grève qui est suivie par 20 à 25% de l'effectif. Des assemblées se tiennent dans différents établissements du CHU, l'après-midi.

Chaque jour, des actions sont organisées : manifestation à la direction, opération gratuité des consultations, blocage de la transmission de certaines données à l'informatique, opérations self gratuit.

Lundi 7 janvier, une délégation a participé à l'assemblée générale de nos collègues de l'hôpital psychiatrique, qui ont décidé de faire grève une heure reconductible à partir du lendemain.

Mercredi 9, les grévistes du CHU et de l'hôpital psychiatrique ont réussi à pénétrer dans les bureaux de l'Agence régionale de l'hospitalisation, malgré une légère présence policière qui a été bousculée. Après avoir occupé les locaux pendant une heure trente, les manifestants ont quitté les lieux avec un rendez-vous avec la directrice de l'Agence pour le lendemain.

Jeudi 10 janvier, 150 manifestants des deux établissements se sont, à nouveau, retrouvés devant l'Agence régionale de l'hospitalisation. Mais cette fois la police était venue en nombre et n'avait pas l'intention de se laisser surprendre ! A la délégation qui a été reçue, la directrice a annoncé la venue d'une mission de médiation « pour renouer le dialogue ». Comme s'il s'agissait d'un problème de communication, et non d'un manque d'effectifs ! Elle a d'ailleurs confirmé que le nombre d'emplois accordés ne compensait pas la réduction du temps de travail, mais que la RTT devait être l'occa-

sion d'une mise à plat des organisations, pour obtenir des gains de productivité.

Il lui a été répondu que c'était mal parti. Depuis des années, on nous en demande toujours plus. Alors, nous demander d'effectuer en 7h30 le travail qu'on n'arrive déjà pas à faire en 8 heures, cela ne passe pas ! Le personnel ne veut pas de 35 heures qui seraient mises en place dans des conditions lamentables, pour lui comme pour les malades. Certains hôpitaux envisagent déjà de fermer davantage de lits pour financer la mise en place des 35 heures !

Vendredi 11 janvier, après une opération escargot sur la rocade, les grévistes de Rennes ont rejoint la manifestation départementale organisée à Redon, où la directrice de l'Agence régionale devait visiter l'hôpital. Plusieurs établissements du département étaient aussi en grève et la manifestation de 400 personnes était dynamique, malgré la pluie et l'absence de la directrice de l'ARH qui avait préféré annuler son déplacement.

Lundi 14 au soir, nous nous sommes retrouvés à 200 pour intervenir au Conseil municipal de Rennes. Il y avait de l'ambiance et les manifestants ont montré leur détermination au maire socialiste Hervé, ancien ministre de la Santé qui, bien évidemment, s'est fait huer quand il a défendu les 35 heures à la sauce gouvernementale.

Une manifestation régionale est en préparation pour le 22 janvier et il semble que les fédérations CGT, FO et CFTC sortent un peu de leur inertie. Elles appellent à un mouvement national reconductible à partir du 21 janvier et à une manifestation nationale fin janvier. Espérons que les hospitaliers seront plus rapides et que, d'ici là, la grève aura gagné de nombreux établissements.

Correspondant LO

Hôpital de Dunkerque

RECU DE L'ADMINISTRATION

L'administration des hôpitaux avait prévu de fermer le service des enfants prématurés de l'hôpital de Dunkerque, en disant qu'il faudrait que ce service soit attaché à un maternité. Devant la protestation organisée par les syndicats CGT et CFDT de l'hôpital, dont la pétition a obtenu plus de 11 000 signatures dans l'agglomération, l'Agence régionale

de l'hospitalisation a reculé.

Elle dit maintenant que ce service continuera tant qu'un ensemble entre la polyclinique de Grande-Synthe et le centre hospitalier de Dunkerque ne sera pas créé.

Même si tout n'est pas réglé à long terme, ce qui a été efficace a donc été la réaction des syndicats, du personnel et de la population.

HEURES À LA SAUCE GUIGOU NE PASSENT PAS!

Centre hospitalier Esquirol-Limoges

TOUJOURS EN COLÈRE

La direction du centre hospitalier Esquirol, à Limoges, a réuni séparément les 3 syndicats (FO, CGT, CFDT) juste avant Noël pour présenter ses propositions sur la réduction du temps de travail (RTT).

Ces propositions remettent en cause les acquis locaux obtenus depuis vingt ans. Les soignants devraient travailler plus de jours qu'actuellement et feraient une demi-heure de travail en moins par jour. Les services techniques, généraux et administratifs ont actuellement, sur les trois quarts d'heure de repas, une demi-heure comptée comme temps de travail effectif. Cet acquis disparaît.

Quant aux équipes de nuit, en leur décomptant leur journée en heures, elles se retrouvent avec seulement 20 jours de congés annuels par an.

Et en plus il n'y aura que 9,22 embauches pour 2002, et 35 sur trois ans! Un Comité technique d'établissement



Assemblée générale du 8 janvier 2002.

(CTE) était prévu le 8 janvier pour discuter de la RTT. A l'appel de FO et de la CGT, nous sommes venus dire à 230 que nous refusons ces propositions. Puis en assemblée générale, nous avons décidé de faire une manifestation dans l'hôpital, de ne plus prendre les repas de l'hôpital, de faire la grève administrative, d'aller nombreux le jeudi 10 janvier aux vœux du directeur, et la grève pour le 25 janvier, jour où se tient

le Conseil d'administration sur la RTT.

En catimini, le mercredi 9, la CFDT a signé un accord local qui reprend en gros les propositions de l'administration. Mais jeudi 10, nous étions 150 manifestants dynamiques, venus scander «Pas de RTT journalière», et «20 jours de RTT pour tous» devant le directeur et un parterre de cadres. Tout ce beau monde avait

triste mine devant les manifestants, et la représentante de la CFDT s'est fait conspuer quand elle a pris la parole. Les manifestants sont sortis de la salle en criant «Vendue».

Jeudi 17 janvier une autre assemblée générale était prévue. L'idée d'une vraie grève reconductible est discutée un peu partout dans les services.

Correspondant LO

Hôpital de Boulogne/Mer

ÇA NE FAIT PAS LE COMPTE

L'hôpital de Boulogne-sur-Mer est un des hôpitaux du pays les plus mal dotés en crédits et en personnels. A tel point qu'en 1998 Kouchner, ministre de la Santé, avait promis, ferme et par écrit, de donner 24 millions de francs supplémentaires pour compenser le manque de crédits par rapport à l'activité de l'hôpital. Promesse de ministre! L'hôpital a touché 5 millions et depuis rien.

Alors les 35 heures, c'est la catastrophe. Normalement, 35 heures, ça

devrait faire 10% d'embauches supplémentaires. L'accord signé au niveau national, qui est déjà scandaleux, ne prévoit que 6% d'embauches. Et ce que la direction régionale propose, c'est le bouquet: seulement 3,7% d'embauches, soit 56 emplois sur trois ans, ce qui est dérisoire. Et pour le personnel, la direction propose 40 heures par semaine et 12 jours de réduction du temps de travail (RTT), ce qui est très loin de faire le compte.

Ça ne passe pas, et les salariés de l'hôpital ont fait un tract en direction de la population, distribué sur le marché, pour dénoncer le manque de moyens pour la santé. Et fin décembre, ils étaient plus de 500 à se retrouver devant le conseil d'administration de l'hôpital. De quoi faire ravalier pendant un moment le mépris de la direction. Mais beaucoup commencent à penser que, pour vraiment faire reculer l'administration, il faudra une mobilisation bien plus forte.

CHU de Grenoble

SITUATION INSOUTENABLE AUX URGENCES

Lundi 7 et mardi 8 janvier ont été des jours noirs aux Urgences de l'hôpital de Grenoble. Il y a eu un record d'affluence comme on n'en avait jamais vu. Les malades étaient installés partout: dans les couloirs de Médecine, de Chirurgie, de la Polyclinique, du secteur psychiatrique et même dans celui d'accès principal. Des lits supplémentaires, d'habitude en réserve pour les plans d'urgence, ont été utilisés d'abord à l'accueil, puis dans les différents services. Ces derniers étant bondés, les nouveaux arrivants se retrouvaient encore dans les couloirs.

En une semaine, six personnes sont décédées aux Urgences, un chiffre supérieur aux chiffres habituels.

Cette situation de crise avait commencé pendant la période des fêtes. Plusieurs facteurs se sont conjugués pour aboutir à cette situation. D'abord, la fermeture de nombreux lits, voire d'unités entières, afin

de permettre au personnel de prendre les derniers congés de l'année 2001. Mais la pénurie générale d'infirmières dans certains services de réanimation a aussi contraint à la fermeture de quinze lits du secteur de médecine, afin d'affecter le personnel ainsi libéré aux secteurs de réanimation, prioritaires.

Ensuite, la grève des médecins libéraux a poussé davantage de malades vers l'hôpital. Il faut ajouter encore des arrêts maladie, fréquents en cette période hivernale et très peu remplacés. Et, pour compléter, l'application des 35 heures, qui a commencé le 1^{er} janvier et a créé une belle pagaille.

En effet, les 35 heures à la sauce du directeur, c'est 7h30 par jour, au lieu de 8 heures

auparavant. Du coup, ces horaires imposés ne permettent plus de faire sérieusement les transmissions de consignes entre les équipes, ou alors, il faut accepter un quart d'heure ou une demi-heure supplémentaire. Aucune information pratique sur la réduction du temps de travail n'a été transmise dans les services, ce qui a autorisé certains cadres à procéder à des applications fantaisistes qui n'ont pas manqué de faire réagir le personnel.

Un peu partout dans les services, l'ambiance actuelle est fébrile. Et trop, c'est trop! Les meilleures conditions de soins aux malades ne sont pas réunies et le personnel est soumis à des tensions qui ne pourront durer. Il est plus que temps que la direction embauche et rouvre des lits.

LE SORT DES PERSONNES AGÉES

Douze pensionnaires ont trouvé la mort dans l'incendie d'une maison de retraite à Saint-Bonnet-de-Mure (Rhône), le 2 janvier. Bien sûr, une enquête a été ordonnée par la justice. Les autorités ont fait connaître «leur émotion». Comme à chaque fois, serait-on tenté de dire, une dizaine de cas semblables ayant eu lieu depuis 1989.

Les reportages, notamment télévisés, que ce drame a suscités sur les maisons de retraite ont rappelé de quelle façon cette société traite les personnes âgées.

Dans tel département du Centre, il n'y a qu'un seul établissement public de retraite. Ailleurs, on a vu des locaux de toute évidence inadaptes, des personnes dépendantes étant installées dans des étages sans ascenseur! Avec, partout, un personnel insuffisant: par exemple, deux aides-soignantes de nuit ayant la charge d'une vingtaine de vieillards. On frémit à l'idée qu'elles devraient les évacuer en urgence... Il suffit d'avoir des vieilles personnes dans son entourage pour savoir que de tels cas ne sont, hélas, pas isolés. Ils reflètent au contraire le manque croissant de moyens dont pâtissent les services publics, pour les personnes âgées et plus généralement pour la majorité de la population.

«Des progrès sont encore à faire en termes d'adaptation des bâtiments, mais aussi de personnel»: c'est tout ce qu'a trouvé à dire la secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, qui en a profité pour vanter son plan de financement de moins d'un milliard d'euros (6 milliards de francs) pour les maisons de retraite. Comme si c'était suffisant!

En fait, là où ils existent, les établissements publics de retraite ne sont même pas toujours accessibles aux vieux travailleurs, vu leurs coûts de séjour, ou plutôt vu le montant des retraites. Cela, comme le nombre insuffisant de ces établissements et le manque de moyens matériels et humains dont ils souffrent, est bien révélateur sur cette société. Une société fondée sur la discrimination par l'argent et où les vieux travailleurs, après avoir été exploités durant leur vie active, ne peuvent guère espérer une retraite décente.

Pierre LAFFITTE

RETRAITÉS DE LUXE...

Ce que l'on appelle parfois le «troisième âge» n'est pas logé partout à la même enseigne. C'est une question de revenus.

Depuis une vingtaine d'années, on a ainsi vu des groupes financiers (Vivendi, Lyonnaise des Eaux, Bouygues, etc.) se lancer dans la construction et la gestion d'établissements privés pour une clientèle certes âgée mais surtout fortunée.

Leur publicité les présente comme des «résidences de standing pour les seniors» et autres appellations de la même veine. Pas question en effet de parler ici de maison de retraite, cela ferait trop «populaire», pour des gens qui peuvent s'offrir, sur place, restauration à la carte, en salle ou en appartement, et toute la panoplie des services que l'on trouve dans des hôtels de luxe. Ces groupes financiers ont aussi créé un autre type de résidences, avec les mêmes prestations, mais dotées en outre de services dits médicalisés.

Dans les deux cas, le coût mensuel de séjour atteint fréquemment cinq, six et même davantage fois le SMIC. Autant dire que cette retraite dorée n'est pas à la portée de l'immense majorité des retraités.

Inde-
Pakistan

L'IMPUISSANCE DE MUCHARRAF FACE AUX INTÉGRISTES ISLAMIQUES

La mobilisation militaire déclenchée à la mi-décembre par le gouvernement indien contre le Pakistan s'est poursuivie par des échanges de tirs d'artillerie ininterrompus le long de la « ligne de contrôle », la frontière officielle qui partage le Cachemire entre les deux pays.

Le 12 janvier, le dictateur pakistanais, le général Mucharraf, a bien prononcé un discours annonçant des mesures contre les groupes terroristes intégristes, y compris l'interdiction de cinq d'entre eux, discours que l'on a présenté comme un geste d'apaisement. Mais en réalité ces mesures sont bien plus destinées à satisfaire les exigences de Washington que les appétits de gloriole chauvine des leaders indiens. Et ce n'est pas pour inciter New Delhi à relâcher la pression, bien au contraire, puisque l'un des objectifs de la politique des leaders indiens dans cette affaire est précisément de forcer la main à Bush pour l'amener à prendre ses distances de son allié pakistanais.

Quoi qu'il en soit, on peut douter que Mucharraf soit réellement en mesure de faire plus que des discours face aux groupes intégristes pakistanais.

Sans doute 1 500 membres des cinq groupes interdits ont-ils été officiellement arrêtés depuis le 12 janvier, et plusieurs centaines de locaux leur appartenant ont été mis sous scellés. Mais à Karachi, par exemple, le coup de filet n'était même pas terminé que la police avait déjà commencé à relâcher une partie des individus emprisonnés. Plus significatif encore, dans l'État du Nord-Ouest, autour de

Peshawar, où se trouve concentrée une population pachtoune pakistanaise et afghane hostile à Mucharraf du fait de son soutien aux bombardements américains contre l'Afghanistan, les autorités ont purement et simplement refusé d'appliquer les ordres d'Islamabad.

Mais même si l'interdiction de ces groupes était finalement appliquée, on voit mal ce qui les empêcherait de se reconstituer. D'une part grâce aux appuis dont ils bénéficient dans l'appareil d'Etat, et en particulier l'armée. Et d'autre part grâce aux liens étroits qu'ils ont avec telle ou telle faction des deux partis intégristes - JI et JUI - qui, eux, ont toujours pignon sur rue.

Quant aux autres mesures annoncées par Mucharraf dans son discours du 12 janvier, en particulier celles visant à renforcer le contrôle de l'Etat

sur les institutions religieuses, il n'est pas dit non plus qu'il soit en mesure de les appliquer.

Par exemple, l'une de ces mesures, réclamée de longue date par Washington, vise les madrassas, ces écoles coraniques qui ont servi de terrain de recrutement aux groupes paramilitaires intégristes.

Ces madrassas devraient désormais être dûment enregistrées auprès des autorités et seraient astreintes à observer un programme scolaire minimum dépassant le cadre de l'enseignement

religieux. Mais il n'est nullement question de retirer le contrôle des madrassas aux partis intégristes qui les animent, ni bien sûr de développer un système scolaire gratuit qui pourrait leur couper l'herbe sous le pied dans les quartiers pauvres. Quant à la volonté des autorités locales de faire appliquer la loi d'Islamabad là où les partis intégristes ont pris l'habitude de faire régner la leur, elle reste sujette à caution.

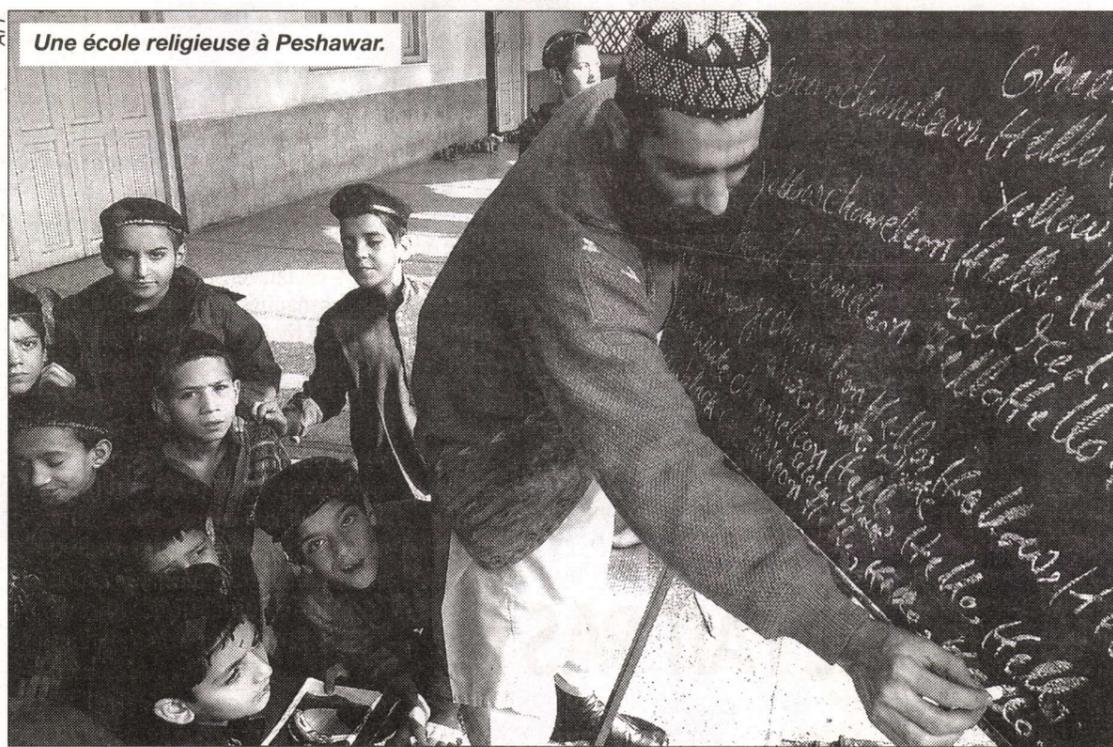
Autant dire que les mesures annoncées par Mucharraf ont peu de chances de se traduire par un recul des organisations intégristes.

Cela dit, les dirigeants américains qui admonestent aujourd'hui Mucharraf pour qu'il contrôle ses propres terroristes ne manquent pas d'hypocrisie.

Car il ne faut pas oublier que c'est Washington qui, pendant une décennie, a fourni dollars et armes aux groupes intégristes engagés dans la lutte contre l'occupation soviétique en Afghanistan, et qui a soutenu la dictature du général Zia, sous laquelle les intégristes ont acquis pignon sur rue. Sans la politique des dirigeants américains dans les années 1980, il n'est pas dit que les courants intégristes auraient aujourd'hui autant de poids dans la société pakistanaise, ni surtout au sein même de son appareil d'Etat.

Et aujourd'hui, c'est encore Washington qui, par ses bombardements abjects contre la population afghane, apporte de l'eau au moulin de ces organisations et leur gagne de nouveaux adeptes.

François ROULEAU



Une école religieuse à Peshawar.

Les prisonniers d'Afghanistan à Guantanamo

LE DROIT DU PLUS FORT

Le 11 janvier, l'armée américaine a transféré vingt talibans, ou supposés tels, faits prisonniers en Afghanistan. Le transfert s'est fait par avion, non pas vers les Etats-Unis mêmes, mais en direction de Cuba, sur la base américaine de Guantanamo.

Les prisonniers ont été « tranquilisés » au valium, enchaînés sur leurs sièges et encagoulés durant le voyage. Le Pentagone a ordonné de ne pas diffuser les images des prisonniers, au nom de la Convention de Genève « qui proscribit les images humiliantes » !

Mais quel est le statut de ces prisonniers ? « Prisonniers de guerre » ? Non, puisqu'il n'y a jamais eu de guerre entre les Etats-Unis et l'Afghanistan des talibans. On les qualifie donc de « détenus du champ de bataille », ce qui ne veut rien dire, mais permet à leurs gardiens de ne pas être tenus de respecter le droit de la guerre, à supposer qu'ils aient jamais eu l'intention de respecter quoi que ce soit.

Pourquoi les dirigeants des Etats-Unis ont-ils choisi Guantanamo comme lieu de détention ? Parce que cette base navale « n'est pas sol national américain », comme l'a expliqué un professeur de droit international d'une université de Washington. En conséquence, les avocats ne pourront pas invoquer les protections judiciaires de l'*habeas corpus*,

c'est-à-dire que, même si aucune accusation n'a été prononcée par la justice, les prisonniers pourront rester détenus entre les mains des militaires aussi longtemps que ces derniers le voudront.

Les États-Unis sont intervenus en Afghanistan comme ils l'ont décidé, y ont bombardé comme ils l'ont voulu, ont fait chuter le régime des talibans et

tentent d'en mettre un autre à la place, tout cela sans rendre de comptes à quiconque. C'est la loi du plus fort. Et le « droit national » et « international » ne sont que des fictions qui sont priées de bien vouloir se plier aux injonctions de la première puissance du monde.

Annie ROLIN

Les États-Unis à Guantanamo

« J'y suis, j'y reste »

Cuba n'a jamais été officiellement une colonie des Etats-Unis. Mais à la fin du XIX^e début XX^e siècles, elle s'est trouvée sous administration militaire américaine, à la suite de quoi les Etats-Unis ont imposé à Cuba un certain nombre de privilèges tarifaires, politiques, ainsi que l'octroi d'une base navale, Guantanamo Bay, à proximité de la ville cubaine du même nom.

Cette enclave existe toujours.

Située au sud-est de l'île, elle sert d'ancrage aux bâtiments de l'US Navy patrouillant en mer des Caraïbes, et de temps en temps de camp de prisonniers, pour les boat people cubains puis haïtiens, pour les talibans aujourd'hui.

Guantanamo n'est pas une concession avec un bail à durée déterminée, comme le fut Hong Kong par rapport à la Chine par exemple. Non, c'est un bail pour l'éternité, concédé contre le ver-

sement de 2 000 pièces d'or par an, selon le tarif de 1903. Tout juste un pourboire, que Fidel Castro, au pouvoir depuis 1959, a toujours refusé de toucher.

Guantanamo Bay est une base coloniale. Les Cubains n'en veulent pas, et n'en ont jamais voulu.

Mais la « grande démocratie américaine » n'en a cure. Elle l'occupe, un point c'est tout.

Nigeria L'IGNOMINIE

Au Nigeria, une jeune femme d'une trentaine d'années attend d'être lapidée, c'est-à-dire d'être enterrée jusqu'au niveau du cou, puis tuée à coups de pierres.

Son crime ? Aucun, selon chacun d'entre nous, puisqu'elle a été condamnée ainsi après avoir porté plainte pour viol, s'être retrouvée enceinte. Seulement, elle était divorcée, et dans l'Etat de Sokoto, comme dans les douze autres Etats sur 36 qui au Nigeria appliquent depuis deux ans la charia, avoir des relations sexuelles sans être mariée est considéré comme un crime, passible de cette peine. Cette jeune femme portait plainte pour se défendre contre son agresseur et le contraindre à assumer une partie des frais occasionnés par la naissance de son enfant, mais c'est contre elle que le tribunal s'est retourné, la condamnant ainsi.

Condamnée en octobre dernier, elle attend l'exécution depuis. Mais la presse internationale ne s'est guère émue jusqu'à présent de son sort.

N. M.

États-Unis

LA FAILLITE D'ENRON TOUCHE LA MAISON BLANCHE

La société Enron, la septième plus grande entreprise privée américaine, spécialisée notamment dans la fourniture d'électricité, a été placée en redressement judiciaire le 2 décembre dernier. Etant donné l'importance de ses dettes, un total de près de 36 milliards d'euros (235 milliards de francs), l'onde de choc est importante.

Elle atteint maintenant la société Arthur Andersen, qui avait dissimulé la situation réelle qui devait conduire à cette faillite. Une manœuvre que l'actuel locataire de la Maison-Blanche, George W. Bush, et son entourage très lié aux dirigeants d'Enron ne pouvaient ignorer.

Avec la dérégulation de l'électricité amorcée en Californie, Enron s'était lancé dans des activités spéculatives qui ont triplé ses profits en trois ans, du fait de la hausse accélérée des prix de l'électricité. Son PDG, Kenneth Lay, est, depuis vingt ans, un proche de la famille Bush. C'est lui qui a soufflé aux dirigeants américains l'idée des permis de polluer, que les entreprises qui ne font rien pour supprimer leurs activités polluantes pourraient racheter aux entreprises « vertueuses ».

En décembre dernier, on avait appris que Kenneth Lay s'était accordé de confortables primes personnelles de 4,5 et 7,5 millions d'euros (30 et 53 millions de francs) ces deux dernières années. L'enquête en cours aux Etats-Unis a permis d'apprendre que la dissimulation de la faillite a permis à ses principaux dirigeants, un groupe de 29 personnes dont Kenneth Lay lui-même, de revendre entre 1999 et la mi-2001 pas moins de

17,3 millions d'actions pour un montant total de 1,26 milliard d'euros (8,2 milliards de francs). L'un des meilleurs revendeurs a été Kenneth Lay lui-même, ce qui lui a permis de contribuer généreusement à la campagne électorale de George W. Bush (aux Etats-Unis, les contributions financières des entreprises aux campagnes électorales des politiciens qui les servent sont non seulement permises mais ne subissent presque aucune limitation). L'un des six plus hauts cadres en aurait revendu pour 400 millions d'euros (2,6 milliards de francs).

Les hommes de loi et les porte-parole des dirigeants d'Enron prétendent que tout a été effectué dans les règles. Le problème est que l'enquête actuellement diligentée montre que le cabinet d'affaires Arthur Andersen, qui cautionnait vis-à-vis de la Bourse les résultats d'Enron, a détruit un certain nombre de documents comptables, dans le but de retarder la connaissance de la menace de faillite. Il faut dire qu'Arthur Andersen était d'autant plus proche d'Enron que c'était un de ses plus gros clients.

La Maison-Blanche a pour le moment pris des distances et dit, dans un communiqué, qu'il ne faut pas voir cette affaire « sous un angle politique ». Elle



George W. Bush durant la campagne électorale. On sait d'où venait l'argent.

veut faire croire qu'une rencontre entre le vice-président Dick Cheney et les dirigeants d'Enron, il y a sept mois, avait pour seul but de discuter de problèmes d'énergie.

Enron et Arthur Andersen ont trompé les boursicoteurs de Wall Street, qui s'en remettront. Le plus grave est ailleurs. Dès l'annonce de la mise en règlement judiciaire, plusieurs milliers d'employés d'Enron ont été licenciés, séance tenante. D'autre part, les salariés d'Enron ont perdu leurs économies concentrées dans les fonds de pension de la firme, des fonds qui devaient financer leurs retraites, et aujourd'hui évaporés.

Bush doit au moins faire mine de réagir, car la majorité des salariés d'Enron sont originaires du Texas, l'Etat où il a fait sa carrière avant d'être président. Il prétend revoir les règles d'établissement de fonds de pension. Mais comment empêcher qu'un fonds de pension ne s'effondre, quand la firme qui l'a mis en place fait

faillite, dans un système où les dirigeants d'entreprise se servent de ces fonds comme d'une réserve de trésorerie ?

Cette affaire peut-elle mettre Bush et son entourage en mauvaise posture ? L'avenir dira si on assiste au début d'un « Enrongate », mais ce système économique qui engendre le chômage et la ruine pour les salariés pourra, lui, continuer de menacer la vie et les économies des salariés américains.

Quant aux fonds de pension, un résultat aussi lamentable devrait être médité par les politiciens d'ici et les dirigeants patronaux, qui cherchent à mettre en place un système de financement des retraites par capitalisation. Mais évidemment il n'en est rien. Assureurs en tête, ils continuent à faire pression pour nous faire basculer dans un système de financement qui revient à confier sa retraite à des flambeurs de casino.

Jacques FONTENOY

Qui l'armée américaine défend-elle ?

Le budget de la Défense des Etats-Unis pour 2002, approuvé par le président comme par la Chambre des députés et le Sénat, se monte à 318 milliards de dollars : 348 milliards d'euros (2 282 milliards de francs). C'est plus que le budget d'Etats comme la France ou l'Allemagne.

S'adressant aux hauts gradés de l'état-major, le président Bush s'est flatté en particulier de la hausse de 6,9 % en moyenne des soldes des militaires : « Nous vous devons bien ça, à vous, les hommes et les femmes sous les drapeaux, dont dépend notre liberté. »

Cependant les Afghans, les Serbes ou les Irakiens que l'armée américaine a écrasés sous les bombes ne menaçaient en rien la liberté des citoyens américains, qui auront surtout d'ailleurs cette « liberté » d'alimenter ce budget par leurs impôts. Le budget militaire des Etats-Unis, c'est surtout la liberté de Bush et des trusts américains à imposer leur loi à la Terre entière.

Vincent GELAS

Où est passé l'anthrax ?

Il y a encore quelques semaines, la police américaine, et quelques autres dans le monde, étaient sur les dents. Des lettres contenant la fameuse « poudre blanche » porteuse de l'anthrax avaient été reçues par plusieurs personnes. Il y eut deux morts, et un vent de panique souffla sur les Etats-Unis.

Bien entendu, ce furent les réseaux islamistes de Ben Laden qui furent accusés. Et puis, petit à petit, l'enquête montra que les bacilles venaient de laboratoires américains. Les expéditeurs n'avaient certainement rien à voir avec Ben Laden, mais plus probablement avec des milieux d'extrême droite américains.

Et depuis ? Eh bien plus rien ! L'anthrax, et semble-t-il l'enquête, ont disparu dans l'oubli.

Est-ce parce que les enquêteurs ne trouvent pas, ou au contraire parce qu'ils ont trouvé et qu'ils ne veulent surtout pas que cela se sache ?

A. V.

Chez Ford UN EMPLOI SUR DIX SUPPRIMÉ... POUR MAINTENIR LES PROFITS

Le constructeur automobile Ford envisage de supprimer 35 000 emplois dans le monde, soit un dixième de ses effectifs, dans les années à venir. 22 000 postes seraient supprimés et cinq usines fermées en Amérique du Nord à partir de 2003.

Ford justifie sa décision en invoquant la récession qui touche les constructeurs automobiles américains, victimes de la concurrence japonaise, entre autres. Il prévoit aussi de diminuer la production de voitures de 16 %. Cette annonce de licenciements vient en effet après celles de ses concurrents, General Motors qui avait déjà prévu de supprimer plus de 15 000

emplois, et Chrysler 26 000 sur trois ans. Ford lui-même avait déjà réduit ses effectifs administratifs de 10 % en 2001, supprimant 3 500 postes d'employés.

Ainsi, des milliers de travailleurs de par le monde vont perdre leur emploi, et pour beaucoup leurs revenus, dans les pays où la législation sociale est quasi inexistante, parce que dans des conseils d'administration des possédants décident que leurs usines ne sont pas assez rentables. Ils vont devoir payer la note de la concurrence que se font entre eux les capitalistes et qui conduit à la surproduction. Les ventes de véhicules automobiles n'ayant pas atteint le nombre escompté, le géant

de l'automobile américain déclare une perte de 2 milliards de dollars en 2001, auxquels s'ajoutent les 4,1 milliards que lui « coûtera » le plan social prévu !

Mais, ainsi que le déclare William Clay Ford, l'héritier et le PDG de l'entreprise, « durant les dix dernières années, la compagnie est allée de succès en succès ». En 2000 encore, les bénéfices de l'entreprise se montaient à plus de deux milliards de dollars. Seulement, il n'est pas question de toucher à ces bénéfices, ils sont déjà tombés dans les poches des actionnaires et, bien sûr, rien ne l'oblige à en rembourser ne serait-ce qu'une partie pour empêcher des licenciements. Le seul sacrifi-

ce qu'ils puissent consentir est entièrement symbolique : William Ford va renoncer à son salaire et à ses primes de PDG en 2002... mais pas aux dividendes que lui rapportent les 6 % du capital qu'il détient !

Ce sont donc les travailleurs qui vont payer pour ce système fou, organisé en fonction du profit que peut en tirer une minorité, et où les décisions sont concentrées dans les mains de quelques magnats qui ferment des usines et conduisent parfois des régions entières à la ruine sans avoir à rendre le moindre compte.

M. L.

Les Mureaux
(Yvelines)

**DE LA MORT D'UN JEUNE
AUX VOITURES BRÛLÉES**

Après Strasbourg et Vitry, Les Mureaux ont fait la Une des rubriques « société » des médias au cours de la première semaine de l'année. Des voitures, là aussi, ont été brûlées par des jeunes des cités, 38 officiellement. Mais ces incendies de voitures ont fait suite à un fait tragique : un policier a tué d'une balle dans la tête un jeune des Mureaux, qui avait participé avec deux autres à une course-poursuite effrénée dans une voiture volée, pour échapper à la police, sur 50 km jusqu'à Paris. Après avoir passé plusieurs barrages de police, les jeunes ont été arrêtés sur le périphérique parisien, à la suite du tir qui a tué l'un des trois, un garçon de 17 ans.

Les Mureaux sont une banlieue située à trois quarts d'heure de train de Paris. Ses 31 000 habitants sont surtout concentrés dans les « quartiers », terme pudique utilisé par des sociologues et par des membres de la municipalité pour désigner les cités éloignées du centre et où vit la plus grande partie de la population ouvrière de la ville.

**LA MONTÉE
DU CHÔMAGE**

Au départ, petit village situé en bord de Seine, Les Mureaux ont grossi avec le développement, dès les années cinquante, de l'usine de Renault-Flins à proximité et, un peu plus loin, d'une autre usine automobile, Simca, devenue Talbot puis Peugeot.

Mais depuis 25 ans, les patrons de l'automobile ont réduit considérablement les effectifs ouvriers, tout d'abord sous prétexte d'automatisation, puis sous prétexte de réduction des coûts de production, puis sans prétexte du tout. L'usine de Flins, par exemple, est passée de 22 000 ouvriers en 1980 à 6 000 actuellement, tout en produisant plus de véhicules chaque jour. Les villageois marocains, maliens, sénégalais, mauritaniens, algériens, etc., que les patrons de l'automobile avaient fait venir il y a plusieurs décennies ont été logés – en principe pour une courte période – dans des barres ou des tours de la cité des Musiciens ou de la Vigne-Blanche aux Mureaux, ou au Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, quinze kilomètres plus loin.

Le chômage s'est installé, les tours et les barres se sont dégradées, malgré quelques coups de pinceau périodiques. Les familles ont tenté de vivre, avec un niveau de vie en baisse, loin de la gare, des commerces du centre-ville, des administrations, des loisirs. Dans les cités, le taux de chômage avoisine les 40 %.

De nombreuses petites entreprises industrielles ont fermé au cours des années, d'autres ont réduit leurs effectifs, comme c'est le cas dans toute la vallée de la Seine, de Poissy à Mantes-la-Jolie. L'industrie aéronautique est toujours présente aux Mureaux, mais ce sont essentiellement des techniciens et ingénieurs qui construisent une partie de la fusée Ariane, et là aussi les effectifs ont beaucoup fondu.

Nombreux sont les travailleurs qui ont cherché à s'installer dans des villages moins stressants, dans les environs, dès que le coût d'une petite maison individuelle

POLICE ARROGANTE

Les jeunes (les moins de 20 ans représentent 40% de la population) sont accueillis dans des collèges et lycées (dont un lycée professionnel), dont les résultats bien évidemment ne figurent pas en tête au palmarès du département. De toute façon, de nombreux adolescents préfèrent à l'école les copains de la cité. Certains passent parfois des rencontres dans les cages d'escalier aux bêtises qu'ils considèrent comme anodines, mais qui gâchent à la longue la vie de leurs voisins.

Autour de minuit, un 1^{er} janvier, il n'y a plus de train pour aller à Paris, et « emprunter » une voiture est un « sport » fréquent. Cela précipite l'engrenage, du vol de la voiture à la course-poursuite avec la police à travers la banlieue parisienne, comme il est aisé de l'imaginer. Ce triste jeu de gendarmes-et-voleurs peut par définition trouver parfois une conclusion mortelle : ce qui a été le cas. Que les policiers agissent selon la logique du maintien de « l'ordre »,

au prix de la vie d'un garçon de 17 ans, ce n'est malheureusement pas la première fois. Saura-t-on d'ailleurs pourquoi le policier qui a tiré a visé l'homme et non les pneus de la voiture, et même s'il lui fallait absolument tirer ? Ce qui est sûr, c'est qu'il a été relâché sans la moindre mise en examen, sous prétexte de la « légitime défense ».

Le choix rapide fait par le gouvernement entre l'opinion des policiers et autres représentants de « l'ordre » et celle des habitants des cités populaires, et pas seulement les jeunes, a révolté nombre d'entre eux. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela n'a pas calmé la situation dans la cité des Musiciens, bien au contraire. La sympathie des familles ne va pas aux forces de l'ordre, connues dans la ville pour leur arrogance envers les ouvriers et leurs enfants. Leur peu d'empressement à rendre service aux habitants s'est confirmé récemment lorsqu'une conductrice, venue signaler l'incendie de sa voiture, s'est entendu répondre en substance : « Si vous n'avez pas vu les incen-

diaires, on ne peut rien faire. Par contre, vous avez intérêt à faire enlever rapidement votre épave, vous en aurez pour 600 F ».

**QUELLES
PERSPECTIVES
POUR LES JEUNES ?**

Mais les réactions des adolescents qui ont mis le feu aux voitures de leurs voisins, des parents de leurs proches, le ras-le-bol que leurs attitudes agressives ont fait naître à la longue chez les habitants des cités, tout cela est à la base d'une exaspération bien compréhensible.

Parmi ces jeunes, les réactions les plus graves de violence stérile et individualiste sont le fait d'une minorité. Mais la majorité se solidarise avec ceux-là, soit passivement, soit plus activement lors de l'arrivée des policiers, souvent provocants, et au minimum maladroits.

Pourquoi ces jeunes n'ont-ils pas d'autre morale que celle de la solidarité avec leur groupe de



Manifestation le 12 janvier 2002 dans les rues des Mureaux.

leur était devenu accessible. En conséquence, seuls les plus pauvres sont restés ou sont arrivés dans les cités, ce qui a encore accru la concentration de chômeurs, l'absence de perspectives et souvent la démoralisation. La détérioration générale de la vie collective s'y ajoute et en découle. A la Vigne-Blanche, certains escaliers s'étaient transformés en lieux de stockage de pièces de voiture et, après avoir évité les ornières et les débris devant l'entrée, il fallait faire attention à ne pas se prendre les pieds dans un vieux tuyau d'échappement avant de pouvoir ouvrir sa porte, réparée à plusieurs reprises après avoir été défoncée.

Aux Mureaux

Samedi 12 janvier, près de 300 personnes ont manifesté aux Mureaux, entre le quartier des Musiciens – où habite la famille du jeune tué par le policier de Clichy, lors de la course dans la voiture volée, la nuit du 1^{er} janvier – et la mairie.

Dans le cortège, organisé par le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB) et soutenu par le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), défilaient essentiellement des habitants des cités, dont énor-

mément de très jeunes, aux cris de « Justice pour Moussa ! »

Sur les banderoles, préparées par les organisateurs, on lisait « Police partout, justice nulle part » et « Police assassin », ainsi que la question « Que vaut la vie de Moussa ? » La question faisait référence au sentiment exprimé très majoritairement par les habitants des cités populaires : les policiers auraient pu arrêter la voiture et ses occupants sans tuer ce garçon de 17 ans, et l'argument de légitime défense avancé

par le policier ne semble pas valable. En tout cas, pas aux yeux de la famille qui a décidé de déposer plainte, ni de l'avocat du MRAP qui se porte partie civile.

Un peu partout dans la ville, on pouvait assister à un déploiement impressionnant de forces de police. Le commissariat, en particulier, était protégé par des barrières métalliques et des hommes en tenue. Mais la manifestation les a ignorés et s'est terminée devant la mairie, non sans avoir au passage lancé des œufs sur des

copains, au sens étroit du terme, quelle que soit l'absurdité des actes perpétrés par la bande? Un élément de réponse réside dans les valeurs que la société capitaliste leur fait miroiter: l'argent, la voiture symbole de réussite quand elle est rapide ou puissante, moyen d'échapper à la banlieue et de gagner la grande ville, lieu supposé de tous les plaisirs, les vêtements ou les objets de marques célèbres à force de publicité...

D'abord, parce que pour survivre, il faut appartenir à un groupe et que la bande de copains est pour eux le seul groupe proposé, en dehors de la famille. Ensuite, parce que tout leur montre que pour exister il faut être riche, et que pour être riche, rien ne sert d'être honnête et travailleur.

Dans l'immédiat, l'atmosphère se dégrade moins vite lorsque, dans un groupe d'immeubles, les familles se groupent pour exercer une pression, une surveillance collective sur les enfants. C'est parfois beaucoup attendre de mères et de pères qui par ailleurs vivent déjà des journées longues et pénibles. Il serait nécessaire aussi que le relais soit pris par la société de façon plus globale: locaux, activités, transports en commun, etc.

Plus généralement, il s'agit aussi de perspectives sociales, politiques, qui n'existent pas à l'horizon des jeunes des cités, ni souvent de leurs parents. Il faut souhaiter que la classe ouvrière, que le mouvement ouvrier, sachent redonner vie à des habitudes de solidarité, des habitudes de lutte, des attitudes de résistance collective contre la dégradation des conditions de travail et de vie. C'est cela seulement, c'est cette solidarité ouvrant en même temps la perspective de la lutte pour une autre société, qui peut, un jour, prendre le dessus sur les réflexes individualistes et destructeurs, comme l'a fait d'ailleurs le mouvement ouvrier dans le passé.

Viviane LAFFONT

MOUSSA? »

cars de police stationnés ostensiblement et ressentis sans doute comme une provocation.

Un grand nombre des habitants des cités, même s'ils sont fatigués de l'ambiance qui règne et des réactions hostiles de certains jeunes - actuellement près d'une cinquantaine de voitures ont brûlé, et pas des voitures de luxe -, n'approuvent pas, loin de là, cette présence policière pesante qui n'arrange rien, bien au contraire.

V.L.

Au quartier des 4000 La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Présov et Ravel, deux barres de HLM grisâtres au cœur de la cité des 4000 à La Courneuve. Des halls d'entrée sans portes, où les vitres cassées ne sont plus remplacées. Des murs et des plafonds où suinte l'eau due à des fuites pas réparées. Des caves où plus personne ne descend tellement c'est sale. Et puis, cette odeur nauséabonde qui flotte dans l'air: du 19 décembre au 3 janvier, les poubelles n'ont pas été ramassées par la société ONYX, chargée du nettoyage (filiale de Vivendi). L'endroit paraît déjà abandonné. Les barres vont être démolies en 2003 voire 2004: ainsi en ont décidé les pouvoirs publics.

Pourtant, plus de 250 familles vivent encore là, en payant leur loyer à l'office HLM de la ville. Un loyer exorbitant pour les bâtiments qu'ils habitent. Les ascenseurs ont des caprices journaliers: «*Quand on veut monter au 7^e étage, il faut aller jusqu'au 12^e et redescendre 5 étages à pied*»,



explique une locataire, qui habite là depuis des années. Heureux encore quand l'un des deux fonctionne. Sinon, les locataires n'ont guère le choix. Il faut monter les étages par l'escalier. Sans lumière parfois. Même si l'on est âgé ou handicapé, comme cette adolescente handicapée de 13 ans, parfois contrainte de rester chez elle.

«*La situation s'est dégradée au fil du temps*», explique un locataire, qui a toujours vécu là. «*Avant, il y avait des jeux pour*

les enfants, des pelouses et des bancs pour s'asseoir». Une époque bien révolue. Pour lui ce n'est pas deux barres, c'est toute la cité qu'il faut détruire.

C'est vrai, c'est tout le quartier qui va à vau-l'eau. L'OPHLM et la mairie n'ont pas les moyens de faire face et utilisent des méthodes scandaleuses pour faire payer les locataires: déménagements non remboursés, dettes d'eau exorbitantes, relogements proposés sans travaux préalables, et dans des quartiers aussi dégradés.

Des locataires aidés par les conseillers municipaux Lutte Ouvrière ont convoqué la presse et FR3. Les journalistes de FR3 et du *Parisien* régional sont venus dimanche 13 janvier. Ils ont découvert la dégradation de la situation des locataires. Ceux-ci veulent savoir où est passé l'argent public. Jusqu'à présent ils n'en ont pas vu la couleur. Ils exigent d'être relogés de manière que l'hygiène et la sécurité soient rétablies dans les barres.

Créteil (Val-de-Marne)

Contre l'incurie de la Caisse des Dépôts

L'ACTION COLLECTIVE DES HABITANTS DU QUARTIER DU MONT-MESLY

Une pétition contre la dégradation des logements dans le quartier du Mont-Mesly de Créteil (Val-de-Marne) a recueilli 483 signatures. Une vingtaine d'habitants se sont retrouvés pour la porter au matin du lundi 7 janvier au siège de la Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC).

Des murs entiers sont couverts de moisissures, les papiers peints se décollent et doivent être refaits fréquemment aux frais des locataires, des familles en sont réduites à faire dormir leurs enfants dans le salon, car les chambres sont devenues trop malsaines. La SCIC, qui possède et gère 4000 logements dans le quartier du Mont-Mesly de Créteil, a une fâcheuse tendance à rejeter ses responsabilités sur les locataires, leur conseillant par exemple de lessiver les murs à l'eau de Javel ou d'acheter du papier buvard!

La société se contente de quelques coups de peinture sur des façades et dans des cages d'escalier. Et l'entretien quotidien des immeubles et des abords laisse à désirer, car le nombre de gardiens ne cesse de diminuer. Changer une simple ampoule électrique dans un couloir est un problème, une intervention sur une canalisation qui a éclaté peut prendre quinze jours... Mais cela n'empêche pas la SCIC de répondre à des locataires venus signaler les problèmes qu'ils entretiennent mal leur appartement! Et pour trouver un tel interlocuteur, il faut demander un rendez-vous, car les responsables de la SCIC, dont le siège est situé au cœur du quartier, s'enferment dans leur tour.

Face à un tel mépris, quelques locataires avaient exprimé leur mécontentement, fin novembre, lors d'une

réunion municipale sur la rénovation du quartier. Le maire (PS) avait répondu qu'il était conscient des problèmes, ajoutant toutefois qu'il «*ne fallait pas être méchant avec la SCIC*».

Plusieurs habitants s'étaient alors trouvés d'accord avec un représentant de Lutte Ouvrière qui, lui, se prononça pour la fermeture. Une pétition fut lancée. Lors du Conseil municipal qui suivit, lorsque les deux élus Lutte Ouvrière l'ont présentée sous forme de motion, le maire l'a trouvée «*fort sympathique*» mais ne l'a pas votée. Elle a recueilli les voix de Lutte Ouvrière, des Verts et d'une élue du groupe communiste, soit 8 voix sur 53 élus.

Pour le moment, la SCIC, elle, a refusé de répondre à la pétition, reconnaissant toutefois qu'il y avait des problèmes (y compris dans ses propres

locaux!). Elle s'est sentie obligée de fixer un nouveau rendez-vous aux locataires pour le 17 janvier.

Le manque de respect de ce bailleur, adossé à un puissant groupe financier, envers les habitants d'un quartier populaire, commence à se retourner contre lui. Les locataires qui ont fait signer la pétition ont trouvé un bon accueil, des voisins ouvrant leur porte pour montrer les dégâts de la politique de la SCIC dans leur appartement et s'indigner des réponses désinvoltes de ses responsables.

Cette société qui fait partie de la Caisse des Dépôts (12,6 milliards de bénéfices en 2000) devrait pouvoir trouver les moyens de remédier à l'humidité et de procéder à la gestion courante. Quand il s'agit d'encaisser les loyers en temps et en heure, ses services fonctionnent parfaitement.

HLM

DES GARDIENS DANS LES IMMEUBLES, PAS RENTABLES, MAIS UTILES!

Dans certains quartiers baptisés «zones urbaines sensibles», les organismes gérant des logements sociaux doivent désormais mettre à la disposition des locataires au minimum un gardien pour cent logements.

Que le gouvernement en soit ainsi à publier un décret, pour imposer qu'il y ait un minimum de gardiens dans les immeubles, en dit long sur la situation. Au nom de la rentabilité, les organismes HLM et les gestionnaires du logement dit social ont en effet supprimé les gardiens, ce qui a eu des conséquences déplorables pour les habitants, du point de vue de l'entretien et de la croissance des tensions au sein des cités.

De la même façon, la suppression de toute présence de per-

sonnel sur les quais du métro parisien, pour ces mêmes raisons de rentabilité, avait engendré des problèmes de sécurité que la RATP n'est jamais parvenue à surmonter.

En ce qui concerne les immeubles, la course à la rentabilité s'est faite aux dépens des conditions de travail des gardiens qui subsistent. Moins nombreux, ils ont à assumer davantage de tâches d'entretien. Ils sont aussi aux premières loges pour recevoir les plaintes plus nombreuses des locataires, voire leurs reproches, et affronter leur mécontentement quand les réparations tardent. Car les équipes de maintenance sont elles aussi réduites.

La secrétaire d'État au Logement, Lienemann, a décrit

la situation de manière réaliste lors du dernier congrès des HLM, déclarant: «On est passé des gardiens d'immeubles, des concierges, à des prestations de services pour les poubelles, pour le balayage, pour changer les ampoules (...), ou des interventions pour les tags. Or pour traiter le tag, que se passe-t-il? L'organisme performant repère le tag, établit le bon de service pour demander à l'entreprise de venir détaguer. L'entreprise reçoit le bon de service. (...) Et met un certain temps avant de venir, etc. (...) Entre-temps, il y eut dix autres tags au même endroit. Et, ajoute-t-elle, cela a été l'occasion d'un certain nombre d'économies d'échelle, mais nous a privés d'une pré-

sence sur le terrain». Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce constat.

Sauf que le gouvernement a mis plus de six mois à publier le décret. Permettra-t-il d'améliorer la situation? C'est à voir. Un gardien pour cent logements, c'est peu, surtout quand il s'agit de remédier à une situation dégradée. De plus, elle ne s'applique immédiatement que dans les «zones urbaines sensibles». Les habitants des autres logements sociaux devront attendre janvier 2003 s'ils résident en ville, la saint-glinglin s'ils se trouvent dans une petite commune.

Autre problème, le texte prévoit la possibilité de «faire assurer le gardiennage ou la surveillance par un prestataire de

services», ce qui laisse la porte ouverte à des charges supplémentaires pour les locataires. De plus, il est plus difficile de trouver un interlocuteur quand un problème se pose. Cette sous-traitance, Marie-Noëlle Lienemann en dénonce les inconvénients, mais l'introduit dans la loi.

Il en est des locataires comme des salariés et des chômeurs (et souvent ce sont les mêmes). Quand une mesure vise, ne serait-ce qu'un petit peu, à éviter qu'une situation se détériore, elle est assortie de bien des restrictions, qui en limitent les effets. Quant à la réalité sur le terrain, on connaît trop bien le fossé qui séparent les lois et leur application.

Jean SANDAY

Compiègne (Oise)

Une cité depuis des mois sans gardien

Depuis le départ du précédent gardien à Royallieu, une cité populaire de Compiègne dont les immeubles HLM sont gérés par l'OPAC, les locataires attendent toujours un remplaçant. En attendant, c'est au volontariat pour sortir les poubelles, et quand il y a un problème de portes cassées ou de lumière qui ne marche pas, il faut se débrouiller. Une locataire d'une des tours a déjà fait circuler une pétition pour protester contre cela. Un autre locataire a fini par réussir à joindre une responsable de l'OPAC - car ces gens-là ne

sont jamais là - et cette responsable lui a invoqué, comme prétexte, la difficulté de recruter des gardiens. Pourtant le départ de ce gardien était prévu. Il y avait donc moyen de prévoir, pour peu que l'OPAC s'en soucie.

Il est vrai que le travail de gardien est difficile. Mais l'argument a tout de même laissé sceptiques ceux qui, dans la cité, connaissent des chômeurs, ou sont chômeurs eux-mêmes, et qui accepteraient volontiers ce travail. D'ailleurs, il était question de prendre au mot cette responsable et de lui envoyer des candidatures.

Margny-lès-Compiègne (Oise)

LOCATAIRES EN COLÈRE

Les locataires d'immeubles HLM du Cilova, l'organisme qui gère les logements «sociaux» de Margny-lès-Compiègne, commune de la banlieue de Compiègne, dans l'Oise, sont toujours en lutte contre le montant trop élevé de leurs charges. Début octobre en effet, ils avaient eu la mauvaise surprise de constater que le Cilova leur réclamait des sommes de 304,9 euros (2000 F) de charges à régler, en plus du loyer, alors qu'ils paient déjà 45 euros (300 F) par mois en

moyenne, pour ces charges, le reste de l'année.

Une dizaine de locataires ont décidé de ne pas se laisser faire et d'aller voir le responsable du Cilova pour demander les justificatifs de ces charges. Ils ont découvert de nombreuses anomalies: des factures d'électricité avec de grosses différences d'un immeuble à l'autre, des dépenses qui ne devraient pas être attribuées aux locataires, des dépenses anormalement

élevées de locations de containers poubelles, etc. Ils ont donc décidé de faire une pétition et de différer le paiement des charges.

30 à 40 locataires se sont réunis ainsi, à un moment ou à un autre, sur les 70 logements concernés. Lors de la dernière de ces rencontres, les responsables du Cilova ont reconnu qu'ils avaient fait des erreurs, mais sans s'expliquer sur toutes les questions que se posaient les locataires. Ainsi, à propos de la double facturation de containers poubelles, la directrice de la communication du Cilova a déclaré à la presse locale que «les containers pou-

vaient être assimilés à des sacs poubelles, et qu'un texte qui détermine les charges entre bailleurs et locataires indique que les sacs de poubelles sont à la charge des locataires». De qui se moque-t-elle?

Cette agitation, dont la presse locale s'est fait l'écho, a fini par porter ses fruits, en partie du moins. Les locataires viennent de recevoir le courrier qu'ils réclamaient. Il annule les lettres de relance, propose un échéancier sur 12 mois, et surtout précise qu'une somme de 145 euros (954 F), imputée à tort, sera déduite des charges pour l'exercice 2001. Par contre, le

relevé précis des charges se fait toujours attendre.

Le Cilova possède des milliers de logements et procède ainsi avec beaucoup d'autres locataires, comme l'attestent les nombreux coups de fil qu'ont reçu les locataires de Margny-lès-Compiègne. Les responsables du Cilova misaient sur le fait que l'opacité des comptes ne permettrait pas de constater des «erreurs» qui ressemblent à des filouteries. Ils sont tombés sur un os. La réaction des premiers locataires en incitera sans doute d'autres à mettre le nez dans les comptes.

Argenteuil (Val-d'Oise)

En dessous de la norme

L'Office municipal intercommunal d'Argenteuil-Bezons gère dans ces deux localités et à Montigny-les-Cormeilles 11 000 logements, pour lesquels il y a moins de 90 gardiens. Considérée comme «zone urbaine sensible», il faudrait une vingtai-

ne de gardiens de plus pour être aux normes du nouveau décret.

Pourtant, pour l'instant il n'est pas question d'embaucher. Pire, de nombreux gardiens malades ne sont pas remplacés.

Dans une cité populaire comme la cité Joliot-Curie, il n'y avait ces derniers mois que

quatre gardiens valides sur six prévus pour 1 100 logements. On est donc bien loin des normes. Pourtant, les problèmes y sont nombreux et la présence de gardiens liés à la population, connaissant les anciens comme les jeunes, est indispensable.

La fermeture prévue d'une antenne de la Sécurité sociale

La direction de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise veut fermer son antenne de l'avenue Jean-Jaurès à Argenteuil, une des trois antennes actuelles de la localité, située dans un quartier excentré.

Elle prétend que l'utilisation de la carte Vitale a rendu moins nécessaire cette antenne

pour les 20 000 assurés sociaux qui dépendent d'elle et pour qui elle est bien utile.

Le quartier concerné est un quartier populaire, habité par de nombreux anciens, et la carte Vitale n'empêche ni les erreurs ni les besoins d'informations, par exemple. Désormais, il faudrait que les assurés se

déplacent bien plus. C'est une véritable expédition, quand on connaît les difficultés de transport à Argenteuil, pour aller d'un quartier à un autre.

Si la carte Vitale a permis de faire des économies, que ces économies servent à améliorer le service rendu aux habitants, et pas à faire le contraire!

**Aventis - Romainville
(Seine-Saint-Denis)**

LE CENTRE DE RECHERCHE MENACÉ DE FERMETURE

Un courrier anonyme envoyé à un syndicaliste CGT a donné l'alarme, le lundi 7 janvier : le groupe pharmaceutique Aventis envisage de fermer son centre de recherche de Romainville (Seine-Saint-Denis) et de supprimer des centaines d'emplois.



Lors d'un mouvement fin 1999.

L'objectif est d'augmenter les profits, en réduisant au minimum ce qui est le moins rentable, en augmentant l'exploitation et en supprimant des postes. Lors de sa création fin 1999, par la fusion des groupes Rhône-Poulenc et Hoechst, Aventis visait 1,2 milliard d'euros de profits en 2002 (8 milliards de francs). En 2000, il en était déjà à 7,5 milliards de francs. Et la hausse serait de 40% en 2001 !

Dans ce but, la direction avait fait établir dès 1998, par le cabinet Monitor, un plan prévoyant la disparition d'une cinquantaine d'établissements dans le monde entier et 11 000 suppressions d'emplois, dont 3 000 en France.

DES MENACES QUI NE DATENT PAS D'HIER

Ce plan envisageait déjà la disparition d'ici quelques années, par vente ou fermeture, du centre de Romainville. Il comprenait alors près de 2 000 salariés, travaillant surtout en recherche et en développement (mise au point des médicaments pour la fabrication industrielle et la mise sur le marché).

Malgré l'opposition des salariés et leurs manifestations, la direction a imperturbablement poursuivi son plan : tentative de vendre Romainville à Du Pont de Nemours puis aux laboratoires Fabre ; constitution d'un établissement séparé avec le secteur de fabrication (230 salariés) qu'elle veut conserver ;

réduction des sujets de recherche ; vente de la recherche agronomique, après les activités vétérinaires. Des services ont été délocalisés, dont la Comptabilité. Quatre bâtiments administratifs ont même été mis en vente, à l'intérieur de l'usine.

Les regroupements ont amené des centaines de mutations. Sous prétexte que ces mutations étaient en région parisienne, la direction refusait de faire un plan social, avec mesures d'accompagnement, qui aurait protégé contre les mutations forcées. Mais pour parcourir la vingtaine de kilomètres entre Romainville et Vitry ou la Croix-de-Berny, dans le Val-de-Marne, il faut compter 1 h 30. Les syndicats ont attaqué la direction en référé, pour la contraindre à faire un plan social, et ils ont gagné. La direction a fait appel et les juges ont rendu leur verdict le mercredi 16 janvier. Cette dernière a été à nouveau condamnée.

LE PLAN CONFIDENTIEL DE BOSTON CONSULTING

Le nouveau plan d'Aventis, communiqué le 7 janvier par un courrier anonyme, vient du cabinet Boston Consulting. Il touche à Romainville 1 170 salariés : 800 travaillent en recherche et développement, 100 dans d'autres activités, et 270 font partie des services d'appui. Dans les trois scénarios

envisagés, la recherche est regroupée dans l'établissement de Vitry. Si le développement se fait à Romainville, il restera 500 salariés ; et aucun, s'il va à Vitry ou à la Croix-de-Berny.

Dès qu'ils ont appris ce plan de la direction, les salariés ont été à 600 interpellés un directeur qui se trouvait là pour la cérémonie des vœux. Arrogant, il n'a rien démenti, et a prétendu que tout cela était de la faute des syndicats et du procès qu'ils ont intenté.

Mardi 15 janvier, les syndicats ont été reçus en urgence par le ministre de l'Industrie, Pierret. Mais depuis trois ans, à chaque fois que les travailleurs ont été reçus par lui, ils n'ont eu que de bonnes paroles. Par ailleurs, Romainville est dans la circonscription où la ministre du Travail, Elisabeth Guigou, se présente à la députation : elle va être aux premières loges pour entendre les travailleurs en colère. La Seine-Saint-Denis est un département sinistré du point de vue de l'emploi. Mais ce n'est pas pour cela que le gouvernement tentera de freiner les plans d'Aventis, dont il est complice depuis le début. Notons que Boston Consulting, dans son rapport confidentiel, conseille à Aventis d'attendre le lendemain des élections pour passer à l'attaque.

Les salariés sont mobilisés contre les plans de la direction. Il est en effet scandaleux qu'un groupe qui fait autant de profits puisse froidement préparer des centaines de suppressions d'emplois.

Correspondant LO

**Textile
Métropole lilloise**

COMMENT LICENCIER SANS PAYER D'INDEMNITÉ ?

M. Meillassoux fait parler de lui depuis plusieurs années, surtout depuis le mois de juin de 2001, quand il a mis en liquidation judiciaire la filature d'Hellemmes à Lille pour ne pas avoir à supporter les charges du licenciement du personnel et délocaliser aux moindres frais en Turquie.

Il récidive cette année 2002 avec les deux dernières filatures dans le Nord, à Lomme (Lille) et à Tourcoing, employant au total 147 salariés. Le 27 décembre dernier, il a cédé les 147 salariés à un particulier, tout en restant propriétaire des murs, des machines, des matières premières et des produits finis. Et il loue le personnel du nouveau patron des 147 salariés !

Comme la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise qui ne fait pas encore des pertes, cette nouvelle combine serait légale. Ce n'est pas moins une nouvelle arnaque pour les ouvriers qui y travaillent. Meillassoux pourrait très bien vendre les murs et les machines et partir où bon lui semble et laisser une fois de plus les AGS (Assurance Garantie des Salariés) et les pouvoirs publics se débrouiller avec les salariés ayant perdu leur travail.

Pourtant ce M. Meillassoux n'est pas un inconnu : il est le numéro deux de l'Union des Industries Textiles (UIT), et signataire à ce titre du Plan

Régional Textile Habillement avec les dirigeants régionaux de la gauche plurielle. Le numéro un de l'UIT n'est autre que Guillaume Sarkozy, frère de l'ancien ministre de droite du même nom. Le Plan Textile en question a reçu l'agrément de la droite, ce qui, en soi, est révélateur du contenu du plan. Il a pourtant été présenté par le PC et le PS comme un plan favorable aux travailleurs. En fait, il s'agit surtout d'une aide apportée aux patrons du textile pour faciliter plusieurs milliers de licenciements. Les fonds publics devant servir à prendre en charge des formations pour permettre aux salariés de changer d'orientation professionnelle.

Après plusieurs mois de lutte, les 123 salariés de la filature d'Hellemmes avaient obtenu que Meillassoux revienne négociateur et cède 80 000 francs d'indemnité supplémentaire de licenciement. Le préfet et la mairie de Lille, dirigée par Martine Aubry, disaient soutenir les salariés. Ils n'ont cependant pas imposé qu'il signe le protocole. Et aujourd'hui, alors qu'il semble que ce patron se prépare à ne pas verser les 70 000 francs restants par salarié, les autorités ne requièrent pas la police et la gendarmerie pour l'obliger à tenir ses engagements. C'est pourtant un vol caractérisé, et des délinquants se retrouvent en prison pour moins que ça.

DMC - Mulhouse

DRÔLES D'ÉTRENNES

Au moment de la distribution de la feuille de paye de janvier, toutes les ouvrières de l'atelier Finissage de l'usine DMC, à Mulhouse, ont eu la surprise de lire que dix minutes de salaire leur avaient été enlevées sur la paye pour « absence injustifiée ».

Elles sont allées voir le chef pour tenter d'éclaircir ce mystère. Le chef ne comprenait pas.

La lumière est venue du chef du bâtiment : il avait

décidé, tout seul, à l'aise et sans état d'âme, que toutes les ouvrières de cet atelier avaient certainement pris le travail en retard le jour de la vente du fil au personnel en décembre. Et comme ce jour-là, à la prise du poste, le chef n'a pas noté qui était en retard et de combien de temps, il a décidé que dix minutes de retard comptées à chacune, ça faisait bonne mesure.

Comment disait-il, déjà, Coluche ? « Ah les enf... ! »

Sollac
Biache-Saint-Vaast
(Pas-de-Calais)

NON À LA FERMETURE DE L'USINE!

En décembre 2001, le nouveau groupe sidérurgique Arcelor annonçait la fermeture de l'usine Sollac Atlantique de Biache, dans le Pas-de-Calais, avec 430 suppressions d'emplois.

Juste avant Noël, aux portes de l'usine, un rassemblement de protestation d'environ 400 personnes avait été organisé par l'intersyndicale, avec la présence des élus locaux. Animée principalement par la CGT, elle a appelé vendredi 11 janvier à une assemblée générale publique, ouverte à la population et aux élus poli-

tiques, dans la salle des fêtes de Biache. Près de 500 personnes ont répondu à l'appel.

Pour les responsables de l'intersyndicale, le but de cette réunion était de permettre aux salariés de Sollac de poser aux experts économiques et juridiques présents à la tribune toutes les questions qui les préoccupaient sur l'avenir de leur emploi.

Plusieurs salariés sont intervenus sur les activités industrielles et les commandes en baisse en ce moment, mais aussi sur le grand boum de production des années précédentes

et sur les bénéfices réalisés par le groupe Sollac.

Les experts ont répondu qu'ils allaient étudier des propositions « alternatives » sur des fabrications qui pourraient maintenir l'activité de l'usine. La députée PS s'est contentée d'une question sur l'arrêt d'une production. Un conseiller général PC a raconté une entrevue avec le préfet. Un conseiller régional du MDC a dit que Sollac avait bénéficié de l'argent des contribuables pour se redresser dans les années 80 et qu'il y avait toujours des aides et des subventions pour Sollac.

Pour lui, « c'est intolérable et il faut réclamer des comptes ». Une déclaration bien hypocrite car, au Conseil régional, il vote toutes les subventions accordées aux entreprises.

Dans le débat, l'avocat des syndicats a fini par dire : « Si Sollac-Arcelor veut fermer l'usine, elle fermera ». En effet, plus on écoutait les experts, plus on se rendait compte qu'il n'y avait pas grand-chose à attendre des lois pour empêcher la casse de l'usine, qui existe depuis 150 ans. Les représentants syndicaux ont certes parlé un peu de la nécessité de se mobiliser.

Plus de 150 salariés se sont inscrits pour aller manifester le 16 janvier à Dunkerque, le jour de la réunion du Comité central d'entreprise. Un camarade de Lutte Ouvrière a parlé de la nécessité de lutter à Biache, mais aussi tous ensemble, dans les autres entreprises sidérurgiques en France et en Belgique, pour empêcher les suppressions d'emplois et obliger Arcelor à prendre sur ses profits. La salle a applaudi.

En tout cas, à la fin de la réunion, des salariés de Sollac se déclaraient décidés à ne pas se laisser faire!

La Poste

Accidents du travail

De plus en plus souvent, La Poste ne reconnaît pas les accidents du travail, si évidents soient-ils. Parfois les chefs refusent de donner les volets de déclaration, mais la plupart du temps c'est la direction qui conteste après coup le bien-fondé de l'accident.

Au bureau de la rue du Louvre, où travaillent près de 500 facteurs du centre de Paris, les cas se succèdent ces derniers temps. La Poste a ainsi refusé de reconnaître en accident du travail une factrice victime d'un claquage pendant qu'elle distribuait le courrier. Elle avait pourtant fourni plusieurs témoignages : celui d'un chef qui l'avait vue revenir à cloche-pied au bureau, puis d'un usager qui lui avait porté secours. Quatre de ses collègues avaient également témoigné de son état. Quelques semaines plus tard, la direction lui envoyait une lettre recommandée l'informant que

LA DIRECTION REMET EN CAUSE L'ÉVIDENCE

« l'accident ne peut être pris en charge au titre de la législation sur les accidents du travail car il aurait pu survenir par nature à n'importe quel moment de la vie quotidienne ».

Une autre factrice s'était tordu le pied en cherchant à allumer la lumière dans une cour mal éclairée. Rentrée tant bien que mal au bureau, elle s'était rendue sur le conseil de ses chefs à l'hôpital, munie des papiers nécessaires. Là, son pied avait été plâtré. Elle aussi a reçu sa lettre recommandée l'informant qu'elle n'avait pas la prise en charge en accident du travail. Cette fois-ci, c'était « faute de témoignages exempts de doute, ou de procès-verbaux établis par la police ou la gendarmerie ».

Ce ne sont là que deux exemples parmi d'autres, car des accidents, il y en a à La Poste. Le poids et la taille des colis ne sont plus limités, ce qui

alourdit la charge. Il y a les intempéries, et les délais à respecter. Alors, même si le matériel s'est un peu amélioré, les risques sont là.

En agissant comme elle le fait, La Poste se dégage de toute obligation financière. Elle demande aux facteurs accidentés de se débrouiller directement avec les médecins, la Sécurité sociale et la mutuelle pour le paiement des soins. Cela peut faire des sommes importantes, par exemple quand des séances de kiné sont prescrites. Sans parler des suites médicales toujours possibles.

A la longue, La Poste espère bien décourager au maximum les facteurs de se mettre en accident du travail. Elle pourrait ainsi faire des économies, en rejetant sur la Sécurité sociale et la mutuelle les frais qui lui incombent.

Correspondant LO



En cas d'accident, qui payera ?

Renault
Guyancourt (Yvelines)

À propos de la grève de Géodis

Il y a un certain nombre d'inexactitudes dans l'article publié dans *Lutte Ouvrière* du 11 janvier (n° 1746) sur une grève dans l'entreprise extérieure Géodis à Renault Guyancourt.

Précisons d'abord que, commencée le 6 décembre 2001, cette grève s'est terminée le 17 décembre 2001. Elle a été conduite par tous les salariés de Géodis (28 en contrat à durée indéterminée et 18 intérimaires) qui réclamaient d'être embauchés dans les nouvelles sociétés qui remplacent désormais Géodis au technocentre de Renault Guyancourt.

Mais surtout l'article donnait une description inexacte de l'attitude des syndicats de Renault à l'égard de ce conflit. Contrairement à ce qu'affirmait l'article, tous les militants de la CGT présents lors du conflit – comme ceux de SUD – ont soutenu cette grève. SUD et CGT ont donc apporté leur aide au même

titre aux grévistes, par exemple en tirant leurs tracts et en les distribuant avec eux.

Certains grévistes de Géodis ont pris, à l'issue de ce conflit, la décision de se syndiquer à la CGT : cela n'a rien d'étonnant puisque, contrairement à ce que le rédacteur écrivait, le langage tenu par ce syndicat a été clairement de soutenir le mouvement et la CGT n'a nullement tenu de « double langage » aux grévistes.

Que des syndicats de Renault s'impliquent dans une grève touchant des entreprises de prestation, ce n'est jamais, évidemment, que la moindre des choses. Quand c'est le cas, ne disons pas le contraire.

L'important en tout cas, c'est que grâce à leur propre détermination et à leur solidarité, l'ensemble des travailleurs de Géodis ont obtenu satisfaction sur leurs principales revendications.

Correspondante LO

Suppressions de postes à La Poste

La Poste aurait l'intention de supprimer 600 emplois dans les services financiers, c'est-à-dire les centres de chèques postaux. Cela après en avoir supprimé des milliers d'autres dans ces mêmes services les années passées. La direction justifie ces mesures par des gains de productivité.

Mais la plupart des usagers attendaient de La Poste déjà que ces services de Chèque postaux

fonctionnent mieux et aussi évidemment les services ordinaires de courrier, colis, mandats pour l'essentiel. Or dans les bureaux de poste tout cela fonctionne très mal : dans certains quartiers populaires on attend son tour parfois jusqu'à une heure et même davantage. Dans les zones rurales, bien des bureaux sont fermés.

Et pour tenir correctement les guichets, pour éviter ces

temps d'attente invraisemblables, il faudrait embaucher massivement, des milliers d'employés (sans compter des facteurs, du personnel supplémentaire au tri, etc.).

Cette annonce de suppression d'emplois à La Poste a beau ne pas être la première ni la plus importante, elle n'en demeure pas moins scandaleuse.

A. V.

SNCF - Quatre-Mares
Saint-Etienne du Rouvray
(Seine-Maritime)

LOFT STORY À L'ATELIER

Fin 2001, les ouvriers des ateliers SNCF de Quatre-Mares, à Saint-Etienne-du-Rouvray, près de Rouen, ont reçu un cadeau de Noël empoisonné. Cela fait belle lurette qu'ils se plaignaient de leurs salaires misérables et surtout des augmentations minables, bien en deçà de la hausse des prix. Alors, le directeur des ateliers, qui à chaque débrayage ou grève disait comprendre le problème, a trouvé une solution...

Il est allé chercher à la direction régionale 360 000 francs de prime exceptionnelle, à répartir entre les cheminots des ateliers (environ 900 cheminots): une moyenne de 400 francs par agent. Mais attention! Pas pour tout le monde, et surtout pas la même somme. Parce que « certains cheminots se sont plus investis que les autres, ont été plus présents, ont plus bossé... »

La maîtrise et les cadres ont donc dû éliminer 20 % des ouvriers dans les équipes. Certains ont refusé, proposant de donner à tout le monde, mais ils ont été obligés de revoir leur copie et d'éliminer les maillons faibles. De façon générale, ce sont les malades,

les handicapés et les jeunes embauchés qui se sont retrouvés sur la touche.

Le but de la direction était évidemment de créer la zizanie entre les ouvriers, tout en anesthésiant le mécontentement sur les salaires. Le résultat a été inverse: son attitude s'est retournée contre elle. Au lieu de créer la division entre cheminots, cela a fait l'unanimité contre la direction, y compris dans une partie de la maîtrise qui a compris le rôle que la direction voulait lui faire jouer. Dans un certain nombre d'équipes, les ouvriers se sont réunis et ont réparti la prime de façon équitable, parfois devant l'encadrement.

Cela s'est terminé par un débrayage de 200 cheminots qui ont été dire à leur patron ce qu'ils pensaient de son attitude et de leurs bas salaires.

Depuis plusieurs mois, la direction des ateliers de Quatre-Mares tente de monter les jeunes embauchés contre les anciens. Elle organise des réunions pour leur monter la tête et faire passer son message. Une attitude qui lui revient dans la figure.

Correspondant LO

— Echec à l'arbitraire —

La veille de Noël, un camarade nouvel embauché aux ateliers a reçu une « demande d'explication » avec licenciement. La direction de Quatre-Mares lui reprochait de ne pas faire son travail et d'avoir abandonné son poste.

Après information, nous nous sommes aperçus que toutes ces accusations étaient fausses. Ce camarade faisait tout à fait consciencieusement son travail, alors qu'en plus il n'avait toujours pas reçu sa boîte à outils! Quant aux abandons de poste, on lui reprochait d'avoir été vu quatre minutes en avance dans le parking, alors qu'il avait rendez-vous avec un compagnon qui devait l'emmener. Une autre accusation le rendait coupable d'avoir « tenté

de récidiver d'abandonner son poste de travail » le jour du repas de fin d'année de sa section. Une fois encore, tout était faux. Un agent lui avait bien proposé de venir à ce repas, il avait donc posé une demi-journée de congé, que le chef d'atelier lui avait refusée. Il est donc resté travailler cet après-midi-là, mais le même chef l'accuse d'avoir pensé à y aller...

C'était un peu gros. Chacun dans son atelier a immédiatement réagi en demandant des comptes aux accusateurs. Tout le monde a refusé une telle injustice. Et après une matinée de discussion houleuse la direction est revenue sur sa décision. Notre camarade n'a pas été licencié et... a reçu sa caisse à clous!



THE NAVIGATORS

de Ken Loach

The Navigators, le dernier film du cinéaste anglais Ken Loach, a pour toile de fond la dernière phase de la privatisation des chemins de fer britanniques, de 1994 à 1996. Il fut conçu pour la télévision britannique après le scandale suscité par le déraillement de Hatfield, en octobre 2000.

Ken Loach explique qu'il a cherché à montrer la trappe fatale dans laquelle la privatisation entraîna simultanément les chemins de fer et les cheminots. Il y parvient très bien, en montrant le sort d'une équipe de maintenance des voies.

Du jour au lendemain, des ouvriers qui travaillaient ensemble depuis des années, et dont les rangs avaient été soudés par un travail collectif dur et dangereux, se trouvent dispersés entre des sous-traitants rivaux qui reprennent les contrats de maintenance avec les ouvriers qui vont avec, comme s'il s'agissait de vulgaires machines.

Il faut aller toujours plus vite et « coûter » toujours moins cher, pour permettre aux sous-traitants rivaux d'obtenir de nouveaux contrats. Finis les accords syndicaux. Les syndicalistes (les « fauteurs de troubles »), doivent être mis au pas. On prive les ouvriers d'heures supplémentaires (leur seule façon de boucler les fins de mois) afin qu'ils se laissent tenter par les quelques dizaines de milliers de francs de la prime de départ « volontaire » et les taux journaliers que promettent les agences d'intérim pour faire le même travail.

Mais très vite les nouveaux intérimaires doivent se rendre à l'évidence: pour avoir du travail, il faut avoir l'échine très souple et accepter une absence de sécurité impensable aupa-

ravant. Tant et si bien qu'un jour vient l'accident fatal, faute de protecteur pour signaler l'arrivée des trains. Et pour les ouvriers présents il n'y a pas d'issue: ils doivent couvrir la responsabilité du sous-traitant qui les emploie au risque, sinon, de perdre leur permis de sécurité, c'est-à-dire le droit de travailler sur les voies.

On ne voit pas dans ce film le rôle qu'ont joué les directions syndicales au cours de cette période, rôle qui s'est traduit par une chute dramatique des effectifs syndicaux. On n'y voit ni leur sabotage des grèves (celle des aiguilleurs en 1994, des personnels embarqués en 1995), ni leurs bassesses pour se faire accepter à n'importe quel prix comme « partenaires » par les compagnies privatisées.

Ken Loach dit avoir fait ce choix pour faire un film « grand public », en mettant surtout l'accent sur les questions de sécurité, qui sont au premier plan de l'actualité depuis plus d'un an. Mais c'est un choix dont on peut penser qu'il est surtout destiné à éviter une critique publique des appareils syndicaux, conformément aux idées politiques de Loach qui, tout en s'affichant aux côtés de l'extrême gauche, reste un fidèle du travaillisme d'hier – c'est-à-dire d'avant Blair.

Néanmoins, dans les limites qu'il se donne, ce film sonne toujours juste. Et sans doute le fait que son scénariste, Rob Dawber, ouvrier de maintenance ferroviaire à Sheffield (décédé depuis d'une maladie professionnelle), ait vécu cette période en tant que militant syndicaliste (et militant trotskyste) y est-il pour quelque chose.

Surtout, au-delà de la priva-

tisation des chemins de fer britanniques, ce film témoigne de l'aggravation de l'exploitation de la classe ouvrière par un patronat de plus en plus avide et sûr de lui. Bien des travailleurs qui ont connu le chômage et la précarisation du travail, en France, n'auront aucun mal à se reconnaître dans les personnages de Ken Loach. La forme et les prétextes de l'aggravation de l'exploitation peuvent être différents, mais pas son contenu.

Car, quoi qu'aient pu prétendre hier les chantres de la défunte « nouvelle économie », c'est cette aggravation de l'exploitation qui alimenta la flambée des cours boursiers et des profits financiers au cours de la dernière décennie. Et aujourd'hui, alors que l'état de crise chronique de l'économie capitaliste réapparaît au grand jour, c'est encore sur une nouvelle aggravation de l'exploitation, en particulier dans les pays industrialisés, que le capital compte pour sauver ses profits.

La grande qualité du film de Loach est de montrer sans fard ni exagération, et même avec un certain humour, cette férocité de l'exploitation capitaliste ainsi que la régression sociale qu'elle implique. Mais il a aussi le mérite de rappeler que si, malgré tout, le monde continue à tourner, c'est parce que la classe ouvrière continue à produire, à remplacer et réparer ce qui s'use, à faire marcher les trains, etc., et que cette classe ouvrière, toute victime de l'exploitation qu'elle soit, reste une force considérable et la seule capable d'en finir une fois pour toutes avec ce système.

François ROULEAU

LE MEDEF PART EN GUERRE CONTRE LES TRAVAILLEURS

La CGT appelait à une « journée d'action dans les entreprises au niveau des localités et départements » mardi 15 janvier. Il s'agissait de protester contre la politique du Medef et « sa volonté d'occuper le terrain politique pour mener une campagne de déréglementation en s'attaquant à la protection sociale, aux services publics, aux 35 heures et au pouvoir d'achat ». Annoncée avant l'invalidation par le Conseil constitutionnel de l'article 107 concernant les licenciements économiques, cette initiative relevait d'autant plus d'une actualité brûlante. A Lyon, où se déroulait une grande messe organisée par le Medef sous la houlette de son baron-président, Ernest-Antoine Seillière, une manifestation à laquelle s'étaient également ralliées les Unions syndicales du Rhône CFDT, FSU et UNSA a rassemblé plusieurs milliers de personnes.

Pendant ce temps, à l'intérieur du palais des Congrès de Lyon, Seillière présentait son programme anti-ouvrier devant un parterre de grands patrons.

Selon le Medef, il faudrait « donner désormais la priorité au secteur productif, au monde du travail, aux entreprises concurrentielles » et « redonner toute sa valeur » au travail. De la part d'un patronat qui est en train de fer-

mer des dizaines d'usines et de jeter des dizaines de milliers de travailleurs à la rue dans le seul but de maintenir ses bénéfices, voilà un programme qui vaut son pesant d'hypocrisie !

Au-delà de ces paroles creuses, le Medef a pris soin de préciser de façon concrète ses objectifs. D'abord il s'agit d'obtenir plus de flexibilité des salariés, sous la forme d'un nouveau type de contrat de travail ultra-flexible. C'est que l'appétit vient en mangeant. Et maintenant que le patronat a goûté à la flexibilité, grâce à l'aide de Jospin et de sa loi des 35 heures, il en réclame encore plus.

Ensuite le Medef veut une fiscalité qui aligne la France sur les pays les moins taxés d'Europe. Donc le patronat ne veut plus payer ni la taxe professionnelle ni la taxe sur les salaires – ce qui revient déjà à exiger un cadeau annuel de 17,5 milliards d'euros de l'État (114 milliards de francs) – pas plus que l'impôt sur les grandes fortunes. D'ailleurs, il ne veut plus payer non plus de charges sociales patronales et, pour faire bonne mesure, il souhaite que les cotisations des salariés soient prélevées non pas sur leur feuille de paie mais sur leur feuille d'impôt – ce qui permettrait évidemment de baisser les salaires réels... sans que cela se voie sur la paie.

Pour ce qui est du service public, le Medef veut une diminution du nombre de fonctionnaires. Denis Kessler, le bras droit de Seillière, osait affirmer en décembre dernier : « Je constate que dans tous les pays on procède à l'heure actuelle à des diminutions des dépenses publiques de façon à pouvoir alléger les impôts ». En somme, les patrons veulent moins d'infirmières, de postiers, d'enseignants, de cheminots, pour que eux et leurs actionnaires payent moins d'impôts et touchent plus de subventions.

Quant au système des retraites, Seillière dit tout haut ce que Chirac ou Jospin disent tout bas. Il faudra dit-il « allonger progressivement, sur un quart de siècle, la durée du travail », préconiser la retraite à la carte et aligner le secteur public sur les restrictions au droit à la retraite déjà imposées au secteur privé.

Cette véritable déclaration de guerre de Seillière et de ses comparses n'est pas un hasard. Dans cette période électorale ils indiquent à Chirac et Jospin ce qu'ils attendent d'eux. Avant même que ceux-ci soient officiellement candidats, Seillière vient de formuler le véritable programme qu'ils auront à mettre en oeuvre au cours du prochain quinquennat !

Stéphane HENIN

— « Dialogue » du Medef avec lui-même —

Mardi 15 janvier, après une série de réunions publiques dans tout le pays, le Medef a tenu à Lyon un congrès extraordinaire, devant 2 000 chefs d'entreprise, pour y présenter son programme baptisé : « Propositions des entrepreneurs pour faire réussir la France ».

Mais, bien que le deuxième thème de ce programme s'appelle : « Pour une France qui dialogue », ce n'est visiblement pas avec les salariés que Seillière, le président du Medef, entend le faire. Car la manifestation syndicale, qui a rassemblé plusieurs milliers de militants venus de

toute la région, principalement à l'appel de la CGT, a été prudemment tenue à l'écart par un déploiement de CRS, postés jusque sur le toit du palais des Congrès, où se tenait la réunion. Les patrons rassemblés ont pu ainsi tranquillement « dialoguer »... entre eux !

Marseille

LES TRANSPORTS EN COMMUN EN GRÈVE TOTALE

Plutôt que d'embaucher, la direction des transports en commun de Marseille préfère faire courir des risques aux tram-nots et pénaliser les usagers. On l'a vu lorsque, une fois encore, des agents de la Régie des Transports de Marseille, la RTM, ont été agressés et que les tram-nots se sont mis en grève.

Samedi 12 janvier, dans la soirée, ce sont deux hommes à moto qui ont tiré sur quatre contrôleurs qui circulaient dans une voiture banalisée. Heureusement il n'y a eu que des blessés légers. Peut-être s'agissait-il de truands qui se sont trompés de cible. Mais pour les conducteurs de bus et de métro cela s'ajoutait à ce qu'ils subissent fréquemment, quand des petits groupes de jeunes crachent, insultent, gênent des passagers, refusent de retirer leurs pieds des sièges ou de cesser de fumer et même en arrivent aux coups.

Les traminots se sont donc sentis touchés et se sont mis en grève. Une bonne partie des ouvriers du technique s'y est associée par solidarité. Dimanche 13 après-midi, lundi après-midi et mardi toute la journée, les bus n'ont pas circulé, le métro et le tramway étaient carrément fermés. La grève a été reconduite pour mercredi 16. Marseille se retrouvant complètement embouteillée, certains ont mis deux heures, voire plus, pour

aller travailler tandis que la pollution grimait.

Ce qui irrite le plus le personnel de la RTM, c'est que la direction se lamente mais ne fait rien.

Pourtant la présence en grand nombre d'accompagnateurs pour les bus et les métros, de personnel dans les stations, dissuaderaient à la longue les perturbateurs. Car ce personnel pourrait intervenir dès que quelqu'un gênerait les conducteurs ou d'autres passagers, au lieu de donner l'impression que l'on peut tout se permettre du moment qu'on est en groupe.

Mais la direction ne veut pas embaucher. Au contraire elle vient de confier la surveillance du métro à une entreprise sous-traitante qui veut réduire de 40 le nombre des agents qui surveillent le métro.

Finalement pour elle, les agressions contre les conducteurs sont sans doute un moindre mal.

Correspondant LO

LES LOYERS AUGMENTENT, MAIS PAS LES SALAIRES !

Les locataires risquent de voir leur loyer augmenter au cours de l'année. Il pourrait augmenter jusqu'à 4,8 % du montant du loyer précédent pour le secteur privé. Par ailleurs, pour les logements HLM, c'est une hausse de 2 % à laquelle les quelque dix millions de locataires de logements sociaux peuvent s'attendre.

Pourquoi cette hausse dans le secteur privé ? Il y a une flambée de l'indice du coût de la construction, cet indice qui autorise les propriétaires à augmenter,

dans la même proportion, les loyers. L'INSEE a publié, vendredi 11 janvier, ce nouvel indice, 4,8 % plus élevé au troisième trimestre 2001. Il s'agit là de la plus grosse hausse depuis 10 ans.

Cette hausse « répercute la hausse des matières premières et des salaires dans les entreprises de bâtiment entrant dans le calcul de l'indice », dit le journal *Le Parisien* du samedi 12 janvier. Mais ce ne sont pas les salaires des travailleurs du bâtiment qui ont augmenté, surtout au point de rendre le coût de la construction

plus cher. En fait, le calcul du coût de la construction se fait à partir d'un échantillon de constructions neuves de logements destinés à l'habitation ; des spécialistes évaluent, à partir de cet échantillon, les prix de chacun des éléments de construction pour l'année étudiée.

Cette augmentation de l'indice montre donc, surtout, que les patrons du secteur ont réussi ces derniers temps à imposer des prix en hausse – ce qui pour certains signifie une belle envolée des profits. Pour ne citer qu'un exemple, citons

Bouygues, grosse entreprise présente dans plusieurs secteurs, la téléphonie avec Bouygues Télécom, l'eau avec sa filiale la Saur, et donc le bâtiment avec Bouygues Bâtiment. Bouygues Bâtiment, le premier constructeur de logements en Ile-de-France, affiche une hausse de 36 % de son chiffre d'affaires.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation de l'indice autorise donc les propriétaires de logements privés à augmenter leurs prix, et bien peu se priveront de le faire. Un loyer de 4 000 F pourra ainsi être augmenté de

200 F, ce qui est considérable pour toutes les familles ouvrières dont les revenus n'ont pas augmenté, quand ils n'ont pas carrément baissé lorsqu'un des membres de la famille s'est retrouvé au chômage, par exemple.

On nous dit que les prix sont « maîtrisés », qu'il n'y a pas de dérapage important, mais c'est faux. Il n'y a que les salaires que les patrons, avec la complicité de ceux qui sont au pouvoir, s'emploient à « maîtriser ».

Aline RETESSE